

Reprise de la séance

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE
DES FINANCES

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances) propose

Que monsieur l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

—Monsieur l'Orateur, je suis très sensible au privilège qui m'est donné de présenter l'exposé budgétaire de 1958. J'aborde cette tâche ce soir dans un sentiment de profonde humilité, avec un vif sentiment de mon devoir en me rappelant, comme se le sont rappelé d'autres qui, avant moi, ont présenté leur premier exposé budgétaire, que dans le passé cet honneur est échu à de très illustres Canadiens. C'est une tâche qui a été pleine d'incitations à l'effort et au dévouement.

Bien des aspects de la présentation annuelle de l'exposé budgétaire revêtent un caractère traditionnel. J'ai le plus grand respect pour les saines traditions et j'espère qu'en préparant et en présentant l'exposé budgétaire je me suis conformé fidèlement aux plus belles traditions de notre Parlement. Parmi les usages qui accompagnent la présentation de l'exposé budgétaire au Parlement du Canada, il en est un, toutefois, dont je ne dirai pas qu'il est traditionnel et dont je compte ce soir m'écarter volontairement, si les honorables députés veulent bien se montrer indulgents envers les inaptitudes que je me reconnais.

L'examen minutieux de tous les exposés budgétaires présentés au Parlement du Canada depuis la Confédération révèle que jamais on n'en a prononcé une partie en français. Je m'étonne que, dans un Parlement où les deux langues officielles sont sur un pied d'égalité, toutes les parties de l'exposé budgétaire aient toujours été prononcées en anglais. Sans doute a-t-on à trois occasions rappelé les droits de la langue française. C'était le 7 décembre 1867, le 28 avril 1868 et le 7 mai 1869. A cette époque, le compte rendu *in extenso* des débats de la Chambre, ou hansard, n'existait pas encore, mais on pourra consulter à la bibliothèque du Parlement les albums où sont collées les coupures relatives aux débats des années qui ont immédiatement suivi la confédération. On y constatera que trois fois, à la suite de l'exposé budgétaire en anglais par l'honorable John Rose, sir Georges-Étienne Cartier a pris la parole pour donner en français une explication ou un résumé de ce que venait de dire son collègue des Finances.

Au tout début de mes observations je dois dire toute la reconnaissance que j'éprouve

[M. Thompson.]

envers les fonctionnaires des ministères des Finances et du Revenu national pour les services qu'ils m'ont rendus dans la préparation du budget et pour la façon dont ils s'acquittent de leurs autres fonctions. Ils ont manifesté un dévouement exemplaire envers la chose publique et ils ont dignement maintenu les plus belles traditions du service public de notre pays. Je dois mentionner un nom en particulier. Tous les honorables députés regretteront, je n'en doute pas, le départ de M. A. Kenneth Eaton, adjoint au sous-ministre et directeur de la Division de l'impôt du ministère des Finances, qui, à partir du 15 juillet, doit faire valoir ses droits à la retraite. M. Eaton a joué un rôle extrêmement important dans la préparation de tous les budgets depuis un quart de siècle. Sa réputation de spécialiste des finances publiques et de l'impôt est internationale. Un grand nombre des caractères les plus rationnels et les plus persistants de notre régime fiscal sont attribuables à sa connaissance parfaite de ces questions et à ses bons avis. Pour ma part, je voudrais dire à M. Eaton combien je lui suis reconnaissant d'avoir bien voulu différer le moment de sa retraite de façon à m'aider à préparer le budget de cette année.

SITUATION ÉCONOMIQUE

Depuis dix-huit mois, le rythme de l'essor économique s'est ralenti au Canada comme dans la majeure partie du reste du monde. L'activité commerciale a fléchi aux États-Unis et l'allure de l'expansion s'est ralentie en Europe occidentale. Au Canada, le chômage est devenu un grave problème et le fléchissement des investissements du secteur privé s'est affirmé. Néanmoins, on aurait tort d'oublier qu'il y a eu, sur le plan économique, des réalisations solides et des progrès qui ouvrent des perspectives encourageantes.

Au premier plan des facteurs dont nous devons tenir compte dans une revue de l'année 1957, il y a l'accroissement démographique de 552,000 âmes; cette augmentation sans précédent a porté le chiffre de notre population à 16,9 millions à la fin de l'année. Environ la moitié de cet accroissement est attribuable à l'augmentation naturelle de la population et l'autre moitié, au niveau exceptionnellement élevé de l'immigration. On peut se faire une idée de l'importance économique de cette forte augmentation en songeant que trois villes canadiennes seulement ont une population dépassant le demi-million. C'est comme si nous avions ajouté à notre population, en 1957, une ville à peu près de l'importance de l'agglomération urbaine de Vancouver ou une nouvelle province presque aussi peuplée que le Nouveau-Brunswick.

L'accroissement démographique n'assure pas en soi le progrès, mais, dans un pays comme le nôtre, il revêt une signification spéciale. Il assure un marché plus étendu à nos produits agricoles et industriels et nous protège mieux contre les fluctuations de la demande extérieure. Il nous apporte une grande variété de talents et les moyens de les mieux employer. Il réduit le coût par personne de l'installation des services essentiels dans notre grand pays. Il est certain que l'accroissement démographique de l'après-guerre a donné de tels résultats.

En second lieu, je signalerai qu'en 1957 les Canadiens ont ajouté 7.4 milliards de dollars sous forme d'usines, de matériel et de logements à une masse déjà impressionnante de biens réels, tandis que les gouvernements enrichissaient notre équipement social de 1.4 milliard de dollars. Ces augmentations importantes, les plus grosses en un an dans l'histoire du Canada, amèneront des augmentations de revenus, l'amélioration du bien-être et l'accroissement de la productivité nationale.

J'aimerais également appeler l'attention sur un autre facteur: la tendance des investissements étrangers et la balance des paiements. La majeure partie des investissements considérables dont j'ai parlé est venue de l'épargne canadienne, mais il n'en demeure pas moins que d'abondants capitaux étrangers sont entrés chez nous et que nous avons accru notre dette à l'étranger. Cette entrée nette de capitaux représente l'autre côté de notre balance des paiements déficitaire de 1.4 milliard de dollars, soit à peu près le même montant qu'en 1956. Mais si notre déficit en compte courant pour l'ensemble de l'année 1957 n'a guère changé par rapport à 1956, on relève cependant un changement de tendance bien marqué. Une bonne partie du déficit encouru durant ces deux années a résulté de la forte hausse de nos investissements car, à cause de ceux-ci, nous avons importé beaucoup plus de machines et d'équipement des États-Unis. Quand cet essor a fléchi, dans la dernière partie de 1957, nos importations de ces machines ont diminué très rapidement, de sorte qu'on remarque pour l'année courante un déficit bien plus faible.

Il apparaît donc clairement qu'un certain nombre des opérations de 1957 peuvent être des sources de fermeté et d'amélioration. Nous avons terminé l'année plus nombreux, plus riches en habileté et en expérience, avec des capitaux plus considérables et plus productifs et, partant, nous étions moins obligés de compter sur les marchés étrangers ou des sources extérieures d'approvisionnement. Une évolution de cette nature nous permet

d'avoir en toute sécurité une foi durable en notre avenir.

Puisque le Livre blanc du budget, déposé hier, expose de façon très détaillée les tendances économiques qui ont prévalu en 1957 et au début de 1958, ce soir je me contenterai de souligner l'évolution générale qui a influé sur les décisions que nous avons prises pour élaborer le budget.

Le rythme de notre expansion économique s'est ralenti de façon notable en 1957 à mesure que se sont dissipées les forces qui avaient provoqué la grande montée en 1955 et 1956. Pour l'ensemble de l'année, le produit national brut s'est élevé à 31.4 milliards de dollars et a dépassé de 4 p. 100 celui de 1956. Toutefois, cet accroissement a été dû surtout à la hausse des prix. La production non agricole a avancé de 1 p. 100 en quantité, mais la production agricole a décliné par suite des moindres récoltes de céréales dans l'Ouest.

A cause du rythme excessif de l'activité économique qui, en 1955 et 1956, surtendait notre capacité en ressources humaines et matérielles, malgré de forts emprunts à l'étranger, un certain ralentissement économique était à prévoir.

Le changement saillant observé en 1957, c'est le rôle moindre qu'ont joué les immobilisations commerciales, en tant que puissance dynamique de notre économie, notamment les mises de fonds industrielles. Une diminution un peu plus accentuée des mises de fonds s'est produite aux États-Unis. Cette importance déclinante des immobilisations en tant que stimulant de notre économie, il faut l'examiner à la lumière des événements des dernières années. Pendant une bonne partie de l'après-guerre, la plus remarquable caractéristique de notre économie a peut-être été le rythme rapide des mises de fonds, en particulier pour accroître la capacité des industries primaires. Ce fort élément d'accroissement a tenu, non seulement à la demande mondiale de nombreuses matières premières du Canada, mais aussi à la rapide augmentation de la population et des revenus nationaux. La régression de 1953-1954 a été suivie d'une nouvelle période d'expansion observée dans tout le monde occidental et qui a été caractérisée par une demande rapidement croissante de produits industriels de base. En conséquence, la capacité mondiale de production de métaux, de carburants et de produits forestiers a augmenté beaucoup plus vite que la demande, et le Canada, source importante de ces matières, a ressenti toute la force de cette expansion.

Au début de 1957, plusieurs denrées étaient devenues excédentaires. L'inquiétude provoquée par cet état de choses n'a pas

tardé à influer sur les programmes prévus d'expansion. Cette influence a commencé à se faire sentir notamment dans les industries de base et, à mesure que se propageait un climat de prudence, elle s'est étendue à d'autres industries. Au milieu de l'année 1957, la valeur des vastes programmes d'immobilisations déjà commencés n'égalait plus la valeur des programmes déjà complétés.

Ce sont là les événements qui ont amené un changement important dans le rôle des dépenses d'immobilisations, ainsi qu'une nouvelle orientation au sein même du programme d'immobilisations.

En même temps, la forte poussée inflationniste et le climat d'optimisme ont favorisé une accumulation très rapide de stocks. Il en est résulté une nouvelle pression sur l'économie en 1956, mais cette pression a diminué graduellement en 1957. En 1956, les dépenses d'immobilisations ont augmenté de 30 p. 100; si on y ajoute l'accumulation des stocks, on arrive à presque la moitié de l'augmentation très sensible de la demande totale. En 1957, les dépenses d'immobilisations n'ont augmenté que d'un modeste 9 p. 100. Un fait plus important à signaler c'est qu'en 1956 les dépenses d'immobilisations augmentaient rapidement alors qu'en 1957 les investissements, dans l'ensemble, se sont stabilisés pour ensuite décliner légèrement. Le ralentissement du rythme des dépenses d'immobilisations a été accentué par la liquidation des stocks, qui s'est manifestée vers la fin de l'année. La diminution des stocks s'est poursuivie jusqu'au premier trimestre de 1958, ce qui veut dire que, dans une certaine mesure, la demande a été satisfaite grâce à des stocks déjà existants plutôt que grâce à une nouvelle production.

Bien que, en fin d'année, les placements commerciaux en immobilisations aient fléchi, c'est le contraire qui s'est produit dans le cas de l'habitation. L'expansion des placements affectés à l'habitation s'était arrêtée au milieu de 1956 lorsque la forte demande de prêts a provoqué une pénurie de fonds hypothécaires et ralenti la construction de maisons. En 1957, par contre, la demande de capitaux sous forme de prêts s'est calmée au cours de l'année et, ce qui est plus important encore, en août d'abord, puis en décembre, des fonds de l'État s'élevant à 300 millions de dollars ont été mis à la disposition des sociétés d'assurances, des banques et autres prêteurs privés afin d'augmenter leurs possibilités de prêts. D'autre part la demande d'habitations a été ranimée par la réduction du versement initial exigé sur les maisons financées sous le régime de la loi nationale sur l'habitation et le rabaissement du revenu nécessaire pour obtenir l'emprunt.

[L'hon. M. Fleming.]

Ce sont surtout ces mesures qui ont contribué à l'accélération marquée de la construction de maisons au cours du deuxième semestre de l'année. L'amélioration s'est poursuivie en 1958, et, pendant les quatre premiers mois de l'année en cours, le nombre des habitations commencées a dépassé de 80 p. 100 celui de 1957, pour la même période.

Les dépenses des consommateurs représentent, en 1957, un des principaux éléments de soutien, et à la fin de la même année, elles étaient de 4 p. 100 supérieures à celles d'un an plus tôt. Les dépenses pour bien durables n'ont cependant guère augmenté par rapport à l'année précédente. Elles ont suivi en partie le ralentissement dans la hausse des revenus, mais aussi la rapide expansion des années 1955 et 1956, qui avait été fondée sur de forts accroissements du crédit au consommateur.

Les dépenses de l'État ont contribué au maintien de l'activité économique. Aux trois échelons de gouvernement, elles ont augmenté de près de 7 p. 100, malgré une certaine baisse des dépenses pour la défense. Ce sont surtout les paiements de transfert qui ont vite augmenté et, pendant le second semestre, ils ont beaucoup contribué à maintenir et à accroître le revenu personnel et la demande de biens de consommation. Parmi les principaux éléments de cette augmentation, il faut compter l'énorme accroissement des sommes versées par la caisse d'assurance-chômage, des sommes versées aux vieillards, aux aveugles et aux invalides, puis l'augmentation des pensions et allocations aux anciens combattants, et des allocations familiales.

Le commerce d'exportation, dont vivent tant de Canadiens, s'est bien maintenu en 1957. La demande de nos produits forestiers et de nos bas métaux a un peu ralenti, mais d'autres de nos produits ont réalisé des progrès intéressants. Les exportations globales de l'année ont été de 1½ p. 100 plus élevées qu'en 1956. Nos exportations d'uranium ont été le triple de celles de 1956, tandis que nos exportations de pétrole augmentaient du tiers. Nos exportations de fer et d'acier, de nickel et de bovins ont augmenté sensiblement. Bien que nous ayons vendu moins de blé dans l'ensemble de l'année, une reprise s'est amorcée au cours du dernier trimestre, et depuis décembre les ventes ont repris à un rythme qui se compare favorablement avec l'année précédente.

J'ai fait la revue des principaux changements survenus dans l'intensité des forces qui ont influé indirectement sur l'économie en 1957. L'affaiblissement des pressions et de la demande qui ont caractérisé l'année 1956 a créé un climat moins favorable aux

nouveaux investissements de capitaux et s'est traduit par un rythme plus lent de l'augmentation des occasions d'emploi. En dépit de ces facteurs, il y avait plus de personnes au travail au cours de chaque mois de 1957 qu'au cours du mois correspondant de l'année précédente. Les augmentations, par rapport à l'année précédente, ont diminué à mesure que l'année avançait et, en janvier, février et mars 1958, le niveau de l'embauche était légèrement inférieur à celui de l'année précédente. Cependant, en avril 1958, le nombre des emplois était plus élevé qu'un an plus tôt. Pour l'ensemble de 1957, le nombre des personnes au travail a été, en moyenne, de 135,000, soit 2.4 p. 100 de plus qu'en 1956, augmentation tout à fait comparable à celles qu'on a constatées en 1955 et 1956.

C'est en quelque sorte par coïncidence que cette période de redressement est survenue en même temps que la plus forte expansion des effectifs de main-d'œuvre que notre pays ait connue. Les effectifs de main-d'œuvre ont augmenté de 210,000, soit environ le double du taux annuel moyen des cinq années précédentes. Environ la moitié de cet accroissement a été dû au niveau exceptionnel de l'immigration, et le reste à une augmentation naturelle de la population et à une nouvelle hausse de la proportion de la population en quête d'emplois. La conjugaison d'occasions d'emplois un peu moins favorables et d'une augmentation rapide des effectifs de main-d'œuvre a abouti à une aggravation du chômage. Tout comme l'embauche, le chômage a été plus élevé durant toute l'année 1957 qu'en 1956.

Pour l'ensemble de 1957 le nombre moyen de personnes sans travail cherchant un emploi a été de 254,000, soit une augmentation de 75,000 par rapport à 1956. Exprimé en pourcentage de l'effectif de la main-d'œuvre on peut dire qu'en 1957 le chômage a atteint en moyenne 4.3 p. 100, ce qui est égal au taux de 1954. Ici encore, les chiffres les plus récents sont encourageants, indiquant en effet une diminution rapide du pourcentage des chômeurs, comparativement à l'an dernier.

On a relevé, d'octobre à décembre, un ralentissement du mouvement ascendant du revenu ouvrier total, bien que pour l'année, dans son ensemble, cette augmentation ait atteint $7\frac{1}{2}$ p. 100. Toutefois, au début de 1958, on a relevé une reprise du mouvement ascendant du revenu total. Le revenu annuel moyen par travailleur payé a augmenté de 4 p. 100 en 1957, bien qu'on ait enregistré en même temps une diminution du nombre d'heures de travail par semaine.

Malgré la forte diminution de la récolte des céréales dans l'Ouest, on n'a constaté, en 1957, qu'une très modique diminution des recettes en espèces des cultivateurs, qu'avaient étayées d'importantes liquidations de stocks. Les recettes enregistrées au titre de l'élevage et des produits laitiers ont été sensiblement plus élevées.

La hausse des frais, et l'augmentation de la concurrence sur les marchés ont entraîné une diminution de 11 p. 100 des bénéfices des sociétés. Par contre, il y a eu augmentation de 11 p. 100 des autres revenus de placements, qui comprennent les loyers et les intérêts sur les obligations.

Ainsi que nous l'avons constaté, le revenu canadien en 1957 s'est accru moins rapidement qu'en 1956. Cependant, l'épargne globale sur le revenu courant a été presque aussi considérable qu'en 1956 et a atteint environ 6 milliards. La plus grande partie de l'épargne de la nation tient aux réserves des entreprises commerciales, au titre soit d'allocations d'amortissement, soit de bénéfices non distribués. En 1957, l'ensemble de l'épargne commerciale a peu changé par rapport à 1956, représentant à peu près les trois quarts de l'épargne globale. L'épargne personnelle a diminué d'environ 5 p. 100 et a représenté près du quart de l'épargne globale.

En 1956 et en 1957, une forte partie de notre programme d'investissements a été financée de l'étranger. Le déficit au compte courant en 1957 s'est élevé à 1.4 milliard de dollars. Ce déficit a été financé dans une certaine mesure par des investissements directs des États-Unis au Canada mais les ventes de titres ont été, comme l'année précédente, la principale source de capitaux extérieurs. La rapide augmentation des importations enregistrée en 1956 et au début de 1957 a été pour une bonne part attribuable à de fortes importations de machines, d'outillage et de matières industrielles destinées à l'exécution de notre programme d'immobilisations. L'importation de ces articles nous a aidés à échapper à certaines pressions exercées par le haut niveau des investissements intérieurs. L'envers de cette situation, c'est que la baisse des investissements au titre des machines et de l'outillage s'est fait sentir dans une très large mesure au chapitre des importations, qui ont diminué d'une façon marquée au cours des quelques derniers mois.

Dans une certaine mesure, les pressions exercées en 1956 n'ont pas eu avant 1957 leur pleine répercussion sur les prix. Ainsi, l'indice des prix à la consommation, qui a commencé à s'élever vers le milieu de 1956, a maintenu son mouvement ascendant jusqu'en octobre dernier et a enregistré une autre brève période d'augmentation au cours des

quatre premiers mois de cette année. Par ailleurs, les prix de gros ont atteint un sommet en janvier 1957, ont diminué de 1.4 p. 100 durant les dix mois suivants pour s'élever de nouveau modérément depuis novembre. L'augmentation des prix à la consommation a neutralisé environ la moitié de l'augmentation du salaire moyen, de sorte que la progression du revenu réel a été de 2 p. 100 environ durant l'année.

Étant donné l'absence de pressions inflationnistes immédiates, je ne m'attends pas à une augmentation générale des prix pour le reste de l'année 1958. Mais ce n'est pas là un fait qu'on peut considérer comme certain. Tous les groupes et secteurs de la population ont le devoir de faire en sorte que les perspectives d'une saine reprise ne soient pas affaiblies par une montée en spirale des coûts ou que les efforts entrepris pour stimuler cette reprise ne favorisent pas une nouvelle inflation. L'inflation reste un danger très réel et nous devons demeurer vigilants.

(Texte)

J'ai traité de certaines des tendances économiques les plus marquantes qui se soient produites ces derniers mois; j'ai parlé de la diminution des investissements de capitaux dans des entreprises commerciales et des conséquences, du point de vue de l'emploi, du ralentissement de la demande. Les conséquences économiques naturelles de ces tendances ont été adoucies et réduites par les mesures que le gouvernement a prises dans certains secteurs. J'ai déjà mentionné le montant élevé qui a été réservé à la construction de logements. De plus, conformément à l'intention du gouvernement d'appliquer un vaste programme de mise en valeur nationale et, en même temps, d'alléger le chômage actuel, on applique actuellement un grand programme de travaux publics. A ce propos, j'ai dit à la Chambre, en janvier dernier, que notre désir de présenter un budget équilibré n'aurait pas le pas sur la nécessité de fournir des emplois aux chômeurs.

L'aide financière supplémentaire qui est accordée aux provinces leur permettra d'effectuer, au chapitre des investissements, les améliorations nécessaires dans le domaine provincial et municipal. Durant l'année dernière, on a sensiblement augmenté les prestations au titre de la sécurité sociale. On a élargi la portée des prestations versées sous le régime de la loi sur l'assurance-chômage. La loi sur l'assistance-chômage a été modifiée de telle sorte que le gouvernement fédéral contribue maintenant pour une part égale à celle de chaque province aux frais de l'assistance accordée à ceux qui ne touchent pas de prestations d'assurance-chômage.

[L'hon. M. Fleming.]

Les impôts ont été diminués. L'exemption prévue dans le cas des enfants qui touchent des allocations familiales a été portée de \$150 à \$250 et, dans le cas des autres enfants, l'exemption a été augmentée de \$400 à \$500. Le taux de l'impôt sur le revenu des particuliers a été diminué. La taxe d'accise spéciale sur les automobiles a été diminuée du quart et les petites entreprises ont bénéficié de l'élargissement du palier de l'impôt sur le revenu des sociétés assujéti au taux de 20 p. 100, qui est passé de \$20,000 à \$25,000.

La réduction totale des impôts atteint 178 millions de dollars pour une année pleine.

(Traduction)

La politique monétaire a également évolué dans la dernière partie de 1957. Les disponibilités monétaires ont augmenté rapidement après la mi-août, et c'est en partie pour cette raison et en partie à cause d'une diminution de la demande dans certains domaines du crédit que, d'une façon générale, l'argent est devenu plus facile et que les taux d'intérêt ont diminué sensiblement au Canada. Depuis quelque temps déjà, les banques sont en mesure de répondre à toute demande justifiable de crédit pour fins commerciales ou personnelles. Le taux d'intérêt courant dans presque toutes les catégories de prêts a diminué sensiblement.

La valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain a atteint \$1.06 en août 1957, pour ensuite décliner constamment jusqu'à \$1.01 en janvier 1958. Depuis quelque temps, le dollar canadien est un peu plus fort et la prime, par rapport aux devises américaines, était récemment d'environ 3½ p. 100. On dit souvent que la baisse du taux de change du dollar canadien serait avantageuse à nos industries d'exportation et, en même temps, améliorerait la situation de nos producteurs les plus exposés à la concurrence des importations. Il est vrai que certains avantages de ce genre seraient acquis à certaines industries, mais, en même temps, nous perdriions d'autres avantages que nous assure un taux élevé de change. L'affaiblissement de notre taux de change nous rendrait défavorables les rapports d'échanges et, dans cette mesure, nous paierions plus cher pour nos importations et toucherions moins pour nos exportations. Les prix des denrées importées,—matières premières, machines et outillage,—ainsi que des produits alimentaires en provenance des tropiques tendent à augmenter au Canada. Autrement dit, la modification de la valeur extérieure du dollar canadien se traduit par des gains pour les uns et par des pertes pour les autres. Le taux du change est fonction des forces diverses qui jouent sur le marché des changes et qui influent sur l'offre et la demande

de dollars américains et canadiens. Tandis que notre Caisse des changes sert à limiter les conséquences que peuvent avoir les fluctuations de courte durée de ces tendances, nous n'essayons pas de renverser les tendances qui se révèlent persistantes. En effet, il est douteux que la Caisse des changes puisse être longtemps utilisée avec succès à cette fin.

Je peux terminer cette analyse de notre situation économique en disant que certains signes permettent d'espérer que le récent fléchissement a pris fin. En outre, le problème est passé plus nettement dans le domaine intérieur. Bien que l'influence exercée par la demande extérieure eût de l'importance parce qu'elle était une des causes de la réadaptation actuelle, la conséquence directe du fléchissement constaté pour certaines exportations de base a été moins considérable que son effet indirect sur les placements commerciaux en immobilisations. Maintenant que la capacité de production d'un certain nombre d'industries a rattrapé ou dépassé la demande courante, il semble évident que relativement moins de notre énergie sera, pendant un certain temps, consacré à la création de nouveaux moyens de production dans le secteur commercial. Par suite, nous pourrons consacrer plus de notre énergie à combler certaines des lacunes qui se sont produites, au cours des quelques dernières années, dans le domaine du logement, des services municipaux et de l'équipement social au Canada, et à jeter les bases de la nouvelle période d'expansion commerciale qui ne sera pas longtemps différée. Les mesures du gouvernement favorisent l'expansion dans les domaines du logement et de l'équipement social. Le rôle accru de l'équipement social est illustré dans les perspectives des investissements privés et publics pour 1958, publiées par mon collègue le ministre du Commerce. Les immobilisations que les entreprises commerciales se proposent actuellement de faire en 1958 sont d'environ 11 p. 100 inférieures à ce qu'elles ont été en 1957. D'autre part, les dépenses projetées pour le logement, les ministères du gouvernement et les services des institutions accusent une augmentation de 14 p. 100.

Ne perdant pas ces facteurs de vue et tenant compte, comme il se doit, de l'esprit d'initiative des Canadiens et de la détermination du gouvernement, je n'hésite pas à établir le budget en fonction d'une reprise de l'augmentation des revenus et de la production. A supposer que les récoltes soient normales, que les prix soient stables et qu'il ne se produise pas d'événements extérieurs malencontreux, je fonde les prévisions de

mes recettes sur un produit national brut de 32 milliards de dollars, soit environ 2 p. 100 de plus que le niveau qu'il a atteint en 1957.

COMPTES DE L'ÉTAT, 1957-1958

Je me propose maintenant d'examiner brièvement les comptes de l'État pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars. Des états détaillés de ces comptes se trouvent dans le Livre blanc que j'ai déposé hier et les honorables députés y trouveront plus de précisions. Ces chiffres sont provisoires et sujets à révision.

Dans mon exposé financier de décembre dernier, j'ai accepté les chiffres de mon prédécesseur, qui avait prévu des recettes de 5,170 millions pour 1957-1958; compte tenu des réductions d'impôts, on devait obtenir, ai-je alors annoncé, des recettes nettes de 5,144 millions. Comme mon budget prévoyait des dépenses de 5,064 millions, un excédent éventuel de 80 millions s'annonçait. Même si l'année financière s'est terminée il y a quelques semaines, on n'a pas encore fermé les livres de l'année et quelques écritures restent à faire. D'après les chiffres du Livre blanc que j'ai déposé hier, les revenus s'établissaient à 5,047 millions, les dépenses atteignaient 5,086 millions, et il y avait un déficit de 39 millions pour l'année.

La diminution des recettes, de 97 millions inférieures à celles qu'on avait prévues, représente moins de 2 p. 100 et reflète le fléchissement déjà existant du niveau général de l'activité économique, dont les effets sur la rentrée des recettes n'a commencé à se révéler que dans les chiffres de janvier, qu'on a pu connaître au début de février. Les dépenses, à 5,086 millions, ont atteint 21 millions (moins d'un demi pour cent) de plus que je l'avais prévu en décembre dernier.

Chaque année, en plus des dépenses pour les services gouvernementaux qui sont comprises dans les comptes budgétaires, le gouvernement débourse des sommes appréciables sous forme de prêts, d'avances et pour diverses autres fins essentielles. Au cours de 1957-1958, ces déboursements se sont élevés à 571 millions, y compris 108 millions à la Société centrale d'hypothèques et de logement, 95 millions à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et 71 millions à la société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line*. Pour ces fortes dépenses, nous disposons en tout de 447 millions provenant du remboursement d'emprunts, du produit net du compte "rentes sur l'État, assurance et pensions" et d'autres sources non-budgétaires. Les détails se trouvent au Livre blanc.

Il a été possible de combler ce déficit budgétaire de 39 millions et de trouver le

montant net de 124 millions nécessaires pour couvrir l'excédent des décaissements sur les rentrées résultant de nos transactions non-budgétaires sans augmentation nette de la dette non échue de l'État, mais en réduisant de 163 millions nos soldes en espèces.

Les opérations budgétaires relatives à la dette publique durant 1957-1958 ont compris le rachat et le refinancement d'une grande quantité de titres de l'État. La vente d'obligations d'épargne du Canada, de la série 12, a atteint le montant net de 1,177 millions de dollars et, en plus de rembourser les billets du Trésor qui échoient chaque semaine, nous avons émis de nouvelles valeurs au montant de 1,350 millions. Durant l'année financière nous avons racheté des valeurs en circulation au montant très considérable de 2,650 millions, y compris une somme de 1,050 millions en obligations d'épargne du Canada antérieurement émises. Compte tenu de la vente de titres au montant net de 123 millions de dollars de nos comptes d'amortissement et de placement en valeurs, la dette non échue qui n'entre pas dans les comptes de l'État était, à la fin de l'année financière, presque exactement la même qu'au commencement de l'année.

Durant les cinq premiers mois de l'année financière, le taux d'intérêt a continué de monter d'une façon générale tout comme durant la période précédente; il a atteint son point culminant en août. A compter de cette date, il a commencé à baisser et cette tendance à la baisse s'est maintenue jusqu'à la fin de l'année. A la fin de l'année financière, l'intérêt à l'égard de la dette non échue de l'État était en moyenne de 2.98 p. 100, comparativement à 3.05 p. 100 au début de l'année. Les taux des bons du trésor ont obéi à une tendance analogue, mais plus accentuée. Le rendement de la première émission de l'année financière était de 3.69 p. 100. En août, le rendement a atteint le sommet de 4.08 p. 100, retombant par la suite à 2.27 p. 100, soit le point le plus bas à l'égard de la dernière émission de l'année financière; le taux de la toute dernière émission était de 1.76 p. 100.

J'aimerais également exposer brièvement l'activité de la caisse de la sécurité de la vieillesse en 1957-1958. Des pensions de \$55 par mois sont prélevées sur la caisse, les allocations mensuelles ayant été portées de \$40 à \$46 à compter du 1^{er} juillet 1957, et de \$46 à \$55 à compter du 1^{er} novembre 1957. La caisse a versé au cours de l'année une somme de 474 millions de dollars. Les recettes de la caisse proviennent du produit de la taxe de 2 p. 100 sur les ventes, les bénéfices des sociétés et le revenu des particuliers; en 1957-1958 ces recettes se sont élevées à 372

millions de dollars. Le déficit de 102 millions de dollars enregistré pour l'année a été financé par un prêt temporaire consenti par le ministre des Finances, et le Parlement sera prié d'autoriser que ce déficit, ainsi que le million et demi de dollars représentant le solde du déficit de 1956-1957, soient inscrits parmi les dépenses de 1957-1958.

COMMERCE INTERNATIONAL ET RELATIONS ÉCONOMIQUES

Je passe maintenant à certains des principaux faits nouveaux survenus dans le domaine de notre commerce international et de nos rapports économiques. Je n'ai pas besoin de souligner encore une fois l'importance que le gouvernement actuel attache à une expansion saine et équilibrée de notre commerce étranger. Les importantes initiatives que nous avons prises dans ce domaine et les résultats pratiques que nous avons déjà obtenus sont bien connus. Nous continuerons de poursuivre cette tâche avec énergie et détermination.

Nos objectifs généraux ont été clairement exposés par le premier ministre en des occasions appropriées. En résumé, on peut les définir de la façon suivante:

1. Assurer l'expansion, la diversification, le meilleur équilibre et la plus grande stabilité de notre commerce avec tous les pays;
2. Étendre et renforcer les rapports commerciaux et économiques du Canada avec le Commonwealth;
3. Appuyer et favoriser le respect du droit, de l'ordre et de l'éthique dans le domaine du commerce international; respecter l'esprit et la lettre des engagements internationaux et être prêts à défendre nos droits et intérêts s'ils sont menacés ou méconnus.
4. Reconnaître les besoins légitimes des producteurs canadiens; et les protéger contre des pratiques commerciales inéquitables;
5. Favoriser l'expansion équilibrée de tous les secteurs de l'industrie et de l'agriculture canadiennes.

Donner pleinement suite à ce programme exigera un effort concerté et soutenu de la part du gouvernement canadien, des hommes d'affaires et de la population du Canada. Nous avons déjà vu un heureux exemple de collaboration dans la mission commerciale qui est allée au Royaume-Uni l'automne dernier sous la conduite de mon collègue le ministre du Commerce (M. Churchill) et dans la visite qu'est venu nous faire en retour, ce printemps, un groupe d'hommes d'affaires distingués du Royaume-Uni.

J'ai déjà parlé de la balance des paiements du Canada et des principaux changements

survenus dans nos comptes de commerce extérieur et de placements étrangers. J'aimerais maintenant m'arrêter aux récentes tendances de notre commerce de denrées.

La valeur des exportations canadiennes de produits a augmenté de 73 millions en 1957, pour atteindre le niveau sans précédent de 4,936 millions. D'autre part, les importations ont baissé de 82 millions, pour s'établir à 5,623 millions. Le déficit de notre commerce de denrées est donc passé de 842 à 687 millions, soit une diminution de près du cinquième.

Cette tendance décroissante du déficit commercial s'est maintenue en 1958. Pour le premier trimestre de l'année, les exportations sont demeurées à peu près au même niveau qu'il y a un an, par contre les importations ont sensiblement diminué, de sorte que le déficit commercial pour ce trimestre a baissé de plus de moitié, passant de 406 millions à 174 millions.

Ce qui n'est pas moins significatif, ce sont les changements survenus, du point de vue géographique, dans le commerce extérieur du Canada durant la période en cause. Les États-Unis continuent d'être de loin le plus gros client du Canada. En 1957, ils ont absorbé environ les trois cinquièmes de nos exportations, c'est-à-dire à peu près la même proportion qu'en 1956, et ils ont fourni les sept dixièmes environ de nos importations, ce qui est sensiblement moindre que le chiffre de 73 p. 100 des années précédentes. Ce changement provient de ce que nos exportations ont légèrement augmenté et de ce que nos importations ont diminué appréciablement. Même si notre déficit commercial avec les États-Unis est réduit du cinquième, il dépasse encore le milliard. La tendance à la baisse du déficit de notre commerce avec les États-Unis s'est accélérée en 1958, grâce à une diminution beaucoup plus forte des importations que des exportations.

Par contre, notre commerce d'importation et d'exportation avec le Royaume-Uni a opéré en sens contraire. En 1957 le Royaume-Uni prenait environ 15 p. 100 du total de nos exportations, contre 17 p. 100 en 1956. Du point de vue des importations, nous en achetions 9.3 p. 100 au Royaume-Uni, chiffre légèrement plus satisfaisant que le 8.5 p. 100 de 1956. C'est pourquoi le déficit commercial du Royaume-Uni vis-à-vis du Canada est tombé de 333 millions à 220 millions, diminution égale environ au tiers. Cette tendance s'est poursuivie en 1958. Le commerce du Canada avec le reste du Commonwealth s'est conformé à la même tendance, ce qui pour 1957 a donné un petit déficit, alors qu'il y avait eu léger excédent en 1956. Enfin notre commerce avec l'Europe a un peu augmenté, dans les

deux sens, laissant pour le Canada, un excédent de 244 millions, à peu près égal à celui de 1956.

Résumons. Disons qu'en 1957 la valeur de nos exportations a battu tous les records précédents, qu'il y a eu diminution sensible de nos importations, diminution également de notre déficit commercial avec les États-Unis, et que notre commerce avec le Royaume-Uni, le Commonwealth et le reste du monde a progressé dans la voie de l'équilibre. Les mêmes tendances, ou à peu près, ont persisté pendant la première partie de 1958, alors que les exportations, généralement parlant, se maintiennent au même niveau et que les importations, notamment les importations des États-Unis, ont diminué sensiblement. Jusqu'ici on estime que notre déficit commercial total sera beaucoup moindre au cours de cette année-ci, ce qui s'explique dans une large mesure par la diminution importante enregistrée au chapitre de nos échanges de produits avec les États-Unis.

La plus notable particularité du commerce extérieur du Canada depuis quelques années c'est qu'il se concentrait surtout sur les États-Unis et que notre commerce avec ce pays s'est traduit par un puissant déséquilibre des échanges. En effet, les deux tiers de tout notre commerce extérieur se sont pratiqués avec les États-Unis. Depuis cinq ans, le déficit global au compte courant avec les États-Unis a dépassé, en moyenne, un milliard de dollars par année. Ces énormes déficits, joints aux fortes augmentations de notre dette à long terme envers les États-Unis, comportent de graves dangers pour l'avenir et l'indépendance économique de notre pays.

Je sais que les déficits considérables que nous avons encourus depuis quelques années peuvent être imputés dans une large mesure à l'essor rapide de l'économie du Canada, notamment celui des industries qui exploitent nos ressources. Les seules immobilisations canadiennes n'auraient pu soutenir le grand essor de l'économie canadienne de ces dernières années, et les entrées considérables de capitaux, accompagnées d'énormes déficits commerciaux, témoignent de la mesure où il nous a fallu puiser aux ressources étrangères pour réaliser le progrès spectaculaire de notre économie. J'ai confiance qu'un rythme plus stable d'expansion, joint à l'accroissement de production qui résultera des importantes immobilisations que nous avons faites récemment, nous permettra, de plus en plus, de satisfaire davantage à nos besoins d'investissements au moyen de nos propres ressources. En même temps, je dois rappeler aux honorables députés que le Canada a

subi d'importants déficits commerciaux vis-à-vis des États-Unis, même au cours des années où l'ensemble de nos comptes avec l'étranger a été en équilibre. Le caractère chronique du déséquilibre considérable de notre commerce avec les États-Unis exige, à notre avis, des mesures énergiques de correction.

Si le monde où nous vivons se caractérisait par la libre convertibilité des devises et l'absence de restrictions et de traitements d'exception en matière de commerce et de paiements, nous aurions moins à craindre, du point de vue économique, des déséquilibres importants avec des pays en particulier. Mais, à l'heure actuelle, les conditions mondiales du commerce s'éloignent fort de l'idéal, et les pays qui accusent des déficits commerciaux par rapport à nous s'efforcent constamment de les réduire. Dans les entretiens portant sur le commerce, on nous rappelle souvent que nous devons acheter davantage de ces pays pour qu'ils maintiennent leur volume d'achat chez nous. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur les points soulevés à l'égard de la stabilité de nos exportations et de nos moyens de négociations dans la recherche de plus vastes débouchés pour nos exportations vers ces pays.

En outre, la lourde concentration de notre commerce sur les États-Unis signifie que l'économie canadienne est vulnérable aux modifications du climat économique et politique des États-Unis et aux fluctuations de leurs programmes commerciaux. En raison de la place essentielle que le commerce extérieur occupe dans l'économie canadienne, et parce qu'une forte proportion de ce commerce se concentre sur les États-Unis, les modifications des conditions d'accessibilité au marché américain, même quand elles ont peu d'importance du point de vue des États-Unis, ont souvent des contrecoups critiques sur notre pays, fait qui malheureusement n'est pas toujours discerné dans ce pays-là.

Même si l'accès au marché américain est devenu plus facile depuis dix ans et même si le tarif américain a été sensiblement réduit, la pénétration sur ce marché reste difficile et incertaine pour maintes catégories de marchandises produites au Canada. Dans une foule de cas, notamment à l'égard des biens entièrement usinés, les droits sont presque prohibitifs. Tout à fait indépendamment du tarif, les lois douanières des États-Unis et leur application suscitent souvent d'autres obstacles considérables. Les plus graves de tous ces ennuis sont peut-être les incertitudes découlant des nombreuses clauses de résiliation qu'on trouve dans les lois et les méthodes administratives des

États-Unis. Inutile de rappeler aux honorables députés les récentes restrictions qu'on a imposées contre le pétrole canadien et la menace qui ne cesse de planer sur nos exportations de plomb, de zinc et de cuivre, en dépit des obligations assumées aux termes d'accords commerciaux fermes.

En outre, les programmes agricoles des États-Unis continuent à nuire beaucoup aux intérêts canadiens. A part les restrictions directes imposées à l'égard des produits agricoles canadiens, la façon dont les États-Unis disposent de leurs excédents nous fait beaucoup de tort. L'écoulement d'immenses quantités de blé et d'autres céréales à titre gratuit, ou à l'aide de subventions, a nui gravement aux exportations canadiennes sur certains de nos marchés les plus avantageux. En dépit des plaintes aussi fréquentes qu'énergiques formulées par le Canada, ces pratiques préjudiciables n'ont pas cessé. Nous comprenons difficilement pourquoi les États-Unis traitent de cette façon leur meilleur client, leur voisin et ami. Nous avons bien expliqué aux autorités américaines que toute mesure pouvant accroître les difficultés que nous éprouvons à vendre nos produits sur le marché des États-Unis ou d'autres pays ne peut qu'amoinrir nos possibilités et notre volonté d'importer des marchandises américaines.

Ce bref examen de nos problèmes commerciaux avec les États-Unis indique la nécessité de prendre des mesures énergiques et constructives. Nous avons l'intention d'insister pour obtenir à des conditions raisonnables une plus grande facilité d'accès au marché américain et nous continuerons à nous opposer dans toute la mesure de nos moyens à toute tentative d'accroître les obstacles qui s'opposent aux exportations canadiennes sur ce marché. Nous encouragerons le Royaume-Uni, les pays du Commonwealth et autres pays d'outre-mer à chercher plus d'occasions de satisfaire à la demande canadienne de produits importés, avec l'espoir qu'on puisse réaliser beaucoup en donnant librement cours au jeu normal des marchés. En même temps, nous continuerons de favoriser l'essor et la diversification des industries canadiennes efficaces, de manière qu'une proportion toujours croissante de nos besoins puissent être satisfaits économiquement par la production nationale.

Maintenant, j'aimerais dire quelques mots à propos des événements commerciaux importants qui viennent de se dérouler en Europe. Les honorables députés savent que six pays européens,—la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg,—sont tombés d'accord pour former une union

douanière. Le traité qui a établi la Communauté économique européenne,—lequel a été signé à Rome en 1957 et ratifié plus tard par les parlements des six pays en cause,—prévoit l'élimination graduelle, au cours des quinze prochaines années, des barrières douanières et autres entraves aux échanges commerciaux au sein de la communauté. En même temps, les six pays signataires établiront un tarif douanier commun à l'égard des échanges commerciaux avec le monde extérieur.

L'initiative du Royaume-Uni en vue d'établir une zone européenne de libre-échange se rattache à ces événements. En vertu de cette proposition, les droits de douane existant entre les pays de l'Europe occidentale et le Royaume-Uni seraient graduellement et progressivement abolis, alors que chaque pays adhérent à la zone du libre-échange conserverait ces propres droits de douane à l'égard des échanges commerciaux avec le monde extérieur. Cette zone de libre-échange projetée complète le Marché commun des "six" sans s'y substituer.

Le gouvernement canadien suit avec intérêt et sympathie les efforts que tente l'Europe en vue d'intégrer ses économies nationales et de mettre au point un régime de production concurrentiel plus étendu. L'union des six pays européens créerait une entité économique comparable, du point de vue de la population, aux États-Unis. Le groupement plus lâche de la zone de libre-échange serait beaucoup plus considérable. Grâce à la création de ces marchés internes élargis, on peut s'attendre que les pays européens renforcent et améliorent leurs économies. Nous attachons une grande importance à la force économique et politique de l'Europe occidentale pour sauvegarder la paix et la prospérité mondiales. Toutefois, l'Europe entretient des échanges commerciaux et des relations économiques très considérables avec le reste du monde. A notre avis, il est vital que ces efforts pour résoudre les problèmes régionaux européens n'affaiblissent pas ces relations plus étendues. Nous craignons que certaines tendances récentes n'aboutissent à faire de l'Europe un bloc commercial régional coupé du reste du monde par des tarifs douaniers élevés, des restrictions commerciales et autres barrières. Nous avons peur qu'une telle évolution aille à l'encontre du but essentiellement pratique du Marché commun et de la Zone de libre-échange.

Les ententes relatives aux échanges commerciaux, qu'on est à négocier en Europe, revêtent une importance fondamentale pour le Canada. Le Royaume-Uni et les pays d'Europe occidentale achètent plus du quart de

l'ensemble de nos exportations. Le Royaume-Uni et les autres marchés européens sont d'une importance souveraine au Canada pour la vente de denrées comme le blé, les céréales secondaires, l'aluminium, certains produits chimiques et d'autres produits. Tandis qu'une Europe forte, prospère et tournée vers l'extérieur signifierait une expansion des échanges avec le Canada, un régime commercial se bornant à une région aurait une portée très grave pour notre commerce d'exportation.

Le gouvernement du Canada a donc suivi ces événements de près et il profite de toutes les occasions pour souligner à nos amis européens l'opportunité de s'assurer que leurs nouvelles mesures relatives aux échanges commerciaux tiennent pleinement compte des intérêts essentiels du Canada en matière d'exportation. Pour ce qui est de pays adhérent au Marché commun, nous nous sommes efforcés d'obtenir le maintien du tarif commun à un niveau raisonnable, de réduire le recours à des restrictions aux importations et d'assurer que les mesures spéciales visant les échanges dans le domaine des produits agricoles tiennent compte des exportations que nous leur avons traditionnellement fournies.

En ce qui concerne le projet de zone européenne de libre-échange, nous avons reçu du Royaume-Uni la ferme assurance que nos intérêts dans ce marché seraient pleinement sauvegardés. Entre autres choses, nous nous sommes appliqués sans délai à maintenir notre position au Royaume-Uni en ce qui concerne nos exportations agricoles, et nous avons étudié avec attention les règles concernant l'origine des produits ayant droit à l'exonération de droits de douane. Le problème relatif à l'origine des produits, bien que très technique, revêt une importance particulière quand il s'agit du traitement qui sera accordé à nos produits miniers, industriels et forestiers sur les marchés britannique et européen.

Nous avons également accueilli avec plaisir l'assurance récente fournie par la République fédérale d'Allemagne, d'après laquelle elle appuierait des programmes tenant compte des intérêts extérieurs, en ce qui concerne le marché commun et la Zone européenne de libre-échange.

Les honorables députés aimeront sans doute que je commente les préparatifs de la très importante conférence économique et commerciale du Commonwealth, qui aura lieu à Montréal en septembre prochain. L'essor des relations commerciales et économiques avec les pays du Commonwealth occupe une place importante dans la politique économique extérieure du gouvernement.

(Texte)

On se rappelle qu'en septembre dernier, les ministres des Finances du Commonwealth se réunissaient pour la première fois en territoire canadien, à Mont-Tremblant, dans la province de Québec. J'ai proposé au nom du gouvernement canadien la convocation, en 1958, d'une conférence commerciale et économique du Commonwealth, en signalant que le Canada serait honoré d'en être l'hôte. L'appui unanime et enthousiaste que notre proposition a reçu de tous les gouvernements du Commonwealth est de bon augure pour le succès de la conférence qui aura lieu à Montréal, encore dans la province de Québec, au mois de septembre.

(Traduction)

Je dirai tout de suite que la Conférence commerciale et économique du Commonwealth de 1958 ne peut s'inscrire exactement dans la même perspective que celle de 1932. Le monde dans lequel nous vivons est très différent de celui de 1932. Le Commonwealth lui-même s'est, depuis lors, considérablement modifié. Au cours de ces vingt-six années mémorables, il a vu s'accroître le nombre de ses membres, il a mûri du point de vue de ses rapports politiques et il s'est beaucoup élargi en s'étendant à des groupes plus divers. Les accords commerciaux du Commonwealth, conclus en 1932, ont apporté une contribution de grande valeur à la solution des nombreuses difficultés qui, à l'époque, se posaient à nous tous. Les problèmes auxquels nous devons faire face aujourd'hui ne ressemblent, toutefois, aucunement à ceux de 1932. Ils appellent des solutions tout aussi énergiques et hardies, mais dans un sens très différent.

Nous ne proposons pas un nouveau régime de préférence du Commonwealth. Mais nous avons l'intention de maintenir le régime préférentiel existant, étant convaincus que la grande variété d'aptitudes et de ressources que possèdent les anciens et les nouveaux membres du Commonwealth peuvent, si on les applique avec énergie et intelligence à la solution de nos problèmes communs, largement contribuer au développement et à la prospérité de tous. Nos objectifs peuvent se résumer simplement. Les voici :

Tout d'abord, nous visons à accroître les possibilités d'un commerce mutuellement profitable entre le Canada et les autres pays du Commonwealth. Nous espérons pouvoir marquer des progrès dans la voie de l'abolition des restrictions et des distinctions qui jouent contre nous.

Ensuite, avec nos associés du Commonwealth nous aimerions rechercher les moyens d'avancer plus rapidement vers la convertibilité des devises et un régime plus libre de commerce et de paiement internationaux.

[L'hon. M. Fleming.]

Nous nous rendons bien compte que cela pose un ensemble de problèmes épineux. Nous voudrions que des mesures soient prises pour accroître universellement la liquidité des moyens de paiements internationaux. Nous appuierons les mesures pratiques propres à favoriser l'adoption de politiques commerciales et financières appropriées chez les principales nations créditrices, et l'établissement de bonnes relations avec les nouveaux groupements commerciaux qu'on est en train de constituer en Europe. Tout cela ne peut être accompli par le seul Commonwealth. Mais au sein du Commonwealth, nous devons concerter nos efforts, encourageant ainsi les autres pays à s'orienter dans le même sens.

Troisièmement, il est souhaitable de favoriser des mesures propres à faciliter le développement économique des pays du Commonwealth, en particulier des pays plus jeunes qui sont moins industrialisés, et à améliorer leurs normes d'existence.

Enfin, nous désirons étendre et affermir les institutions du Commonwealth de façon qu'elles puissent contribuer plus efficacement à accroître notre puissance économique et politique et, de la sorte, grâce à notre exemple et nos réalisations, enrayer l'invasion menaçante du communisme.

Comme les honorables députés le savent, une conférence de cette ampleur et de cette importance exige une préparation des plus minutieuses et des plus intenses. Ces préparatifs sont maintenant en bonne voie et j'ai confiance que la conférence de Montréal procurera des avantages durables au Canada, à nos associés du Commonwealth et au monde en général.

LOI D'URGENCE SUR L'AIDE À L'EXPLOITATION DES MINES D'OR

Je voudrais exposer dans ses grandes lignes le programme du gouvernement en ce qui concerne l'aide à l'industrie aurifère.

Les graves problèmes de rajustement qui se posent à cette industrie et qui remontent aux années de la guerre ont eu des répercussions fâcheuses sur les collectivités minières septentrionales qui tirent leur subsistance de ces mines. Ces dernières années, ces difficultés se sont aggravées par suite de la hausse des frais de production et du taux de change plus élevé pour le dollar canadien. Depuis 1952, plus du quart des mines d'or de roche dure en activité cette année-là ont fermé leurs portes. Beaucoup d'autres auraient subi le même sort sans la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.

Le prix mondial de l'or est fixé à \$35 l'once en devises américaines. Par suite de l'accroissement de la valeur du dollar canadien, ces

dernières années, le bénéfice des mines canadiennes a subi une baisse proportionnée. Une augmentation du prix de l'or serait, évidemment, la meilleure solution à ce problème. En dépit de tous nos efforts cependant, rien n'indique que les États-Unis se proposent de hausser le prix de l'or dans les circonstances actuelles. Les mines d'or ont fait beaucoup elles-mêmes pour améliorer leur situation. Les fortes sommes affectées aux travaux d'exploration et à l'installation d'un nouvel outillage ont abouti à une exploitation plus efficace. En dépit de ces efforts louables, le revenu net de la plupart des mines a diminué sensiblement.

Mon collègue, le ministre des Mines et des Relevés techniques, a déjà annoncé la prorogation de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or qui restera en vigueur durant les années civiles 1959 et 1960. Je puis annoncer maintenant que le bill qu'il présentera pour proroger la loi augmentera de 25 p. 100 la somme actuellement payable en vertu de la loi. Cette aide accrue sera valable non seulement pour les années 1959 et 1960, mais également pour la totalité de l'année civile 1958. L'augmentation recommandée représentera environ 2 millions et demi de dollars pour 1958, et portera le total de l'aide à environ 12 millions de dollars. J'espère que cette mesure contribuera à maintenir le niveau de la production d'or au Canada et favorisera ainsi le bien-être des localités productrices d'or dans nos régions septentrionales.

COMPTES DE L'ÉTAT, 1958-1959

Passons maintenant à l'aspect budgétaire de l'année en cours. Au début de la présente session, j'ai déposé le budget principal des dépenses de 1958-1959, dont le total s'élève à 5,179 millions de dollars; il y a deux semaines, j'ai déposé les premiers crédits supplémentaires de l'année, qui s'élèvent à 58 millions de dollars. La Chambre est donc saisie de propositions de dépenses s'élevant au total à 5,237 millions de dollars. Il faut prévoir de plus un supplément de dépenses statutaires, ainsi que les habituels crédits supplémentaires définitifs.

Me fondant sur les intentions exprimées actuellement par les gouvernements provinciaux, je m'attends à décaisser au cours de la présente année financière près de 70 millions aux termes de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques. Nous devons aussi combler le déficit accru de la caisse de sécurité de vieillesse qui, pour la présente année financière, sera voisin de 190 millions. D'autre part, le déficit du National-Canadien sera en 1958 sensiblement plus considérable qu'il ne l'était en 1957. Nous devons aussi nous attendre à devoir

effectuer certains paiements au titre de la loi sur la stabilisation des prix agricoles, bien que je souhaite que la situation du marché soit telle que ces versements ne soient pas considérables.

D'autre part nous entendons liquider le solde du compte de matériel de la défense nationale. La création de ce compte remonte à 1950, à l'époque où l'OTAN était en voie d'organisation. On a inscrit au crédit de ce compte la valeur de tout le matériel donné par le Canada à ses alliés de l'OTAN. Au maximum il y eut là environ 310 millions. Le gouvernement antérieur avait à l'occasion utilisé ce compte en y imputant, plutôt qu'au budget des dépenses, les frais de remplacement de ce matériel. Si l'on en juge par ce qui s'est passé jusqu'ici, il devrait y figurer 165 millions environ à la fin de cette année. Nous croyons qu'il y va de l'intérêt d'une saine gestion comptable comme de celui du contrôle des dépenses par le Parlement, de fermer le compte au cours de l'année.

Ayant étudié avec le plus grand soin toutes les données disponibles et en tenant compte de postes de dépenses qui deviendraient éventuellement périmés, comme de la recherche d'économies toujours possibles, j'en suis venu à la conclusion que nos dépenses budgétaires pour l'année financière terminée le 31 mars 1959 atteindront environ 5,300 millions. Ce chiffre dépasse de 215 millions l'ensemble de nos dépenses de l'an dernier.

Sans doute s'agit-il ici d'une augmentation sensible, mais elle comprend toutes les nouvelles dépenses engagées au titre de la Santé nationale et du Bien-être social inaugurées par l'actuel gouvernement comme, par exemple, le relèvement des pensions de vieillesse et des prestations aux anciens combattants, ainsi que le coût initial de l'assurance-hospitalisation. Elle comprend aussi de fortes dépenses de mise en valeur nationale qui amélioreront notre capacité de production et notre rendement et ajouteront éventuellement à notre richesse et à notre revenu collectif.

De plus, toutes ces dépenses dont je parle aideront, en assurant des emplois et en soutenant le revenu des particuliers, à maintenir le niveau du revenu national durant cette période provisoire où se manifeste un ralentissement de la demande extérieure de certains de nos produits principaux et durant le temps d'arrêt que ce ralentissement entraîne dans certains secteurs d'investissements.

Je rappelle de façon particulière que, pour ce qui est de toutes les dépenses de l'État, nous continuerons de rechercher les moyens d'économiser et de supprimer l'impéritie, le gaspillage et la prodigalité partout où nous en découvrirons. J'invite tous les membres du Parlement, indépendamment des affiliations de parti, à nous aider à traquer le

gaspillage et les folles dépenses dans n'importe quel domaine. Je puis assurer à tous les honorables députés, voire à tous les citoyens du Canada, que tout judicieux avis de nature à favoriser l'économie et le rendement sera dûment apprécié et soigneusement étudié.

Je demande que le comité des comptes publics fasse une étude spéciale de la nouvelle Imprimerie nationale afin de déterminer pourquoi le coût de cet édifice a tellement dépassé les estimations initialement données au Parlement.

En ce qui concerne les recettes, par le temps qui court toute prévision est encore plus difficile. J'ai déjà dit que, si les récoltes sont normales et qu'aucun changement n'intervient dans le niveau général des prix, je m'attends à un produit national brut de 32 milliards, soit à une augmentation de 2 p. 100 par rapport à 1957.

Après avoir examiné très soigneusement tous les témoignages et toutes les tendances, j'en ai conclu que notre structure fiscale nous vaudra cette année des recettes de 4,660 millions de dollars. Ce sera 387 millions de moins qu'en 1957-1958. Plus de la moitié de ce montant découle des réductions fiscales effectuées l'année dernière, et moins de la moitié sera due au fléchissement de l'assiette fiscale, l'ensemble de la réduction étant presque entièrement le résultat de la régression des bénéfices des sociétés.

Pour la gouverne des députés, je consignerai maintenant au hansard un tableau résumant les recettes que nous pouvons attendre de la structure fiscale dans son état actuel.

M. l'Orateur: Le ministre a-t-il la permission de verser ce tableau au hansard?

Des voix: Soit.

L'hon. M. Fleming: Voici le tableau.

TABLEAU I

Prévision des recettes avant les modifications fiscales (en millions de dollars)

	Chiffres provisoires (1957-1958)	Prévisions (1958-1959)
Impôt sur le revenu des particuliers	\$1,499	\$1,370
Impôt sur le revenu des sociétés	1,235	1,020
Impôt sur le revenu des non-résidents	64	70
Droits successoraux	72	65
Taxe de vente	703	705
Autres droits et taxe d'accise	549	550
Droits de douane	498	450
Autres impôts	2	2
Total des rentrées fiscales	4,622	4,232
Recettes non fiscales	425	428
	\$5,047	\$4,660

Ayant prévu des recettes budgétaires de 4,660 millions de dollars et des dépenses budgétaires de 5,300 millions, je m'attendrais, si aucune modification n'était apportée aux lois fiscales, à un déficit budgétaire de 640 millions de dollars.

Mais, avant d'en dire davantage sur le programme fiscal qui s'impose dans les circonstances actuelles et prévues, je dois indiquer à la Chambre les besoins importants en espèces qui s'ajoutent aux chiffres du budget ou sont en marge de ces chiffres.

Chaque année, le gouvernement consacre de fortes sommes à des prêts ou à des mises de fonds destinés à un grand nombre d'entreprises publiques. Ce ne sont pas des dépenses budgétaires car, presque invariablement, de semblables entreprises rapportent un intérêt et finissent par rembourser le montant de ces prêts.

De même, chaque année nous encaissons de fortes sommes qui ne sont pas des recettes; il s'agit surtout d'argent versé au gouvernement pour l'achat de rentes, d'assurances ou de pensions, ou de remboursements de prêts consentis antérieurement.

Durant la présente année, 1958-1959, nous aurons besoin d'environ 400 millions de dollars pour des prêts au titre du logement, d'environ 250 millions au titre des programmes d'immobilisation et rachat du National-Canadien; de près de 250 millions d'avances en espèces à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, à la *Northern Ontario Pipe Line* et à d'autres sociétés et organismes de la Couronne. Les autres exigences non budgétaires en espèces, y compris la liquidation du compte de matériel de la défense, représenteront une autre somme d'environ 240 millions.

Par contre, notre compte de placement des valeurs nous rapportera au cours de l'année financière environ 50 millions; le remboursement de prêts consentis au cours d'années antérieures rapportera environ 65 millions et nous pouvons nous attendre à recevoir une somme nette en espèces d'environ 240 millions dans nos diverses caisses de rentes et de pensions de retraite.

Les besoins nets en espèces au titre de ces opérations non budgétaires, exclusion faite du compte du fonds du change, s'établissent donc à environ 775 millions, somme qu'il nous faudra emprunter. Nous aurons également besoin des fonds nécessaires pour combler notre déficit budgétaire de 640 millions de dollars, de sorte que le montant net des nouveaux avoirs en espèces dont nous aurons besoin durant la présente année financière sera de l'ordre de 1,400 millions de dollars.

En outre, durant l'année financière une tranche de 1,950 millions de la dette fondée négociable arrivera à échéance, et le remboursement de ces titres à échéance exigera un nouvel emprunt d'un montant équivalent. En d'autres termes, durant l'année financière nous devrons vendre des obligations et autres titres au montant global de près de 3,400 millions de dollars. Cette importante opération financière exigera la plus étroite collaboration entre le ministère des Finances, la Banque du Canada, les banques à charte, les institutions de placement et les courtiers.

Nous avons déjà un bon commencement. Depuis le 1^{er} avril, nous avons vendu des émissions d'une valeur de 950 millions de dollars, dont 350 millions en espèces nouvelles. Nous avons encore besoin de rembourser 1,350 millions de dollars d'obligations arrivant à échéance et de lever une nouvelle somme de plus de 1,000 millions en espèces.

L'automne prochain, nous ne négligerons rien pour favoriser une bonne vente d'obligations de l'État mais, quelles que soient les nouvelles disponibilités en espèces que nous obtenions de cette source, il nous restera encore un gros effort de financement à accomplir.

La ligne de conduite du gouvernement à l'égard de la dette publique ne peut s'inscrire dans aucune formule rigide; elle devra s'adapter à la situation économique et aux exigences du marché. Même si je n'ai pas l'intention de surcharger exagérément le marché des obligations à long terme, il y aurait avantage à ce que les échéances de notre dette s'échelonnent raisonnablement sur des années. Si nous prenions le parti de refinancer les valeurs arrivant à échéance en recourant surtout au marché à court terme, nous ne réussirions qu'à nous créer de plus grandes difficultés dans deux ou trois ans d'ici. Nous viserons à offrir des quantités acceptables d'obligations à long terme chaque fois que l'occasion s'en présentera et à répartir le reste judicieusement entre des valeurs à court et à moyen termes.

S'il est à prévoir que, d'ici un an ou deux, notre dette augmentera de façon assez considérable, le poids net de la dette publique restera bien au-dessous de celui que nous portons assez facilement il y a quelques années seulement. Pour illustrer ce raisonnement, puis-je insérer ici un tableau montrant notre produit national brut, notre dette nette et leurs pourcentages relatifs pour certaines années choisies de 1926 à l'heure actuelle.

M. l'Orateur: La Chambre permet-elle que le tableau proposé figure au hansard, à cet endroit-ci de l'exposé budgétaire?

Des voix: Soit.

L'hon. M. Fleming: Voici le tableau:

TABLEAU II
Dette publique et produit national brut
(en milliards)

	Année civile (produit national brut)	Dette nette au 31 mars de l'année suivante	Dette nette en pourcent par rapport au produit national brut
1926	\$ 5.2	\$ 2.3	44
1938	5.3	3.2	60
1945	11.8	13.4	113
1946	11.8	13.0	110
1947	13.2	12.4	94
1948	15.1	11.8	78
1949	16.3	11.6	71
1950	18.0	11.4	63
1951	21.2	11.2	53
1952	24.0	11.2	47
1953	25.0	11.1	44
1954	24.9	11.3	45
1955	27.1	11.3	42
1956	30.2	11.0	36
1957	31.4	11.0	35
1958 (est.)	32.0	11.7	37

L'examen de ce tableau révèle que si le montant net de la dette à la fin de l'année en cours est un peu plus élevé qu'il ne l'a été ces dix dernières années, la charge, par rapport à notre produit national brut, en sera bien plus faible qu'elle ne l'a été il y a trois ans à peine.

POLITIQUE FISCALE

J'en viens maintenant à la politique fiscale qui s'impose dans ces conditions. Le public a beaucoup parlé de ces questions ces derniers mois. La plupart de ces discussions ont porté sur les avantages relatifs des diminutions fiscales, programmes officiels d'investissements et mesures tendant à maintenir le pouvoir d'achat. Il m'a semblé, si je puis dire, qu'un trop grand nombre de ceux qui préconisent ces divers programmes adoptent une attitude plutôt doctrinaire et exclusive.

Les partisans des réductions fiscales prétendent qu'en laissant plus d'argent entre les mains des particuliers, on stimule l'achat des biens de consommation, et que plus d'épargnes peuvent ainsi être placées dans les entreprises de production. Je crois cependant que l'expérience a démontré que, même si l'on peut compter, jusqu'à un certain point, sur ce résultat, il faut recourir à d'autres stimulants; autrement une grande partie des épargnes que font ainsi les contribuables demeurent inactives. Ces épargnes ne sont pas entièrement dépensées ou placées dans des entreprises de production.

Un programme de mises de fonds publiques possède l'avantage évident de susciter des emplois pour les chômeurs ou pour ceux qui travaillent à temps réduit et de faire servir l'outillage. Mais ce moyen, à lui seul, ne suffit pas. Dans un pays aussi vaste que le Canada, un pays dont l'économie est aussi

diversifiée, il faut du temps pour que certains programmes exercent leurs avantages maximums sur les ressources non entièrement utilisées des industries secondaires et de maintes régions.

La troisième façon d'aborder le problème, — l'expansion des programmes relatifs au maintien du pouvoir d'achat, — a pour avantage fondamental d'alléger les difficultés et de répartir également, jusqu'à un certain point, les fardeaux de la régression; mais, outre le maintien d'un niveau raisonnable de dépenses à la consommation, de telles mesures concourent de façon directe, quoique restreinte, à la reprise d'une saine expansion économique.

Pas plus, à mon avis, qu'il n'existe de panacée pour les problèmes de l'inflation, pas plus en existe-t-il pour les problèmes du recul économique. Force nous est de recourir à tous les moyens efficaces à notre disposition. Une saine politique doit s'appuyer sur un juste équilibre ou sur la meilleure combinaison de divers moyens, chacun utilisé en temps opportun. C'est bien, je crois, ce que nous avons fait. En décembre dernier, nous avons présenté des réductions d'impôts qui feront économiser aux contribuables canadiens 178 millions de dollars en 1958. Dans les domaines de l'habitation, de la mise en valeur des ressources naturelles et de l'amélioration des moyens de transport, nous avons présenté de nouveaux programmes d'investissements publics qui se chiffrent au total par centaines de millions de dollars. Les provinces et les municipalités, profitant d'un net relâchement des capitaux, se lancent dans de nouveaux investissements sociaux représentant des centaines de millions de dollars. En augmentant les pensions de vieillesse, en améliorant les prestations d'anciens combattants, en prolongeant les prestations d'assurance-chômage et en mettant sur pied des programmes de maintien du revenu agricole, nous avons mis un pouvoir d'achat supplémentaire de centaines de millions entre les mains de ceux qui autrement auraient le plus durement souffert du recul économique.

Je crois de plus que nous avons pris toutes ces heureuses initiatives à peu près au bon moment. En août dernier, et de nouveau en décembre, nous nous sommes préoccupés de l'habitation. En novembre, décembre et janvier, nous nous sommes occupés des revenus agricoles, de la pension de vieillesse, des prestations d'anciens combattants et de l'assurance-chômage. Depuis un mois que la nouvelle Chambre siège, nous avons pris d'autres mesures à propos du logement, de l'assurance-chômage et de l'assurance-hospitalisation et notre programme sessionnel comporte d'autres initiatives pratiques.

[L'hon. M. Fleming.]

Grâce à cette intervention appropriée, la régression a été beaucoup moins prononcée au Canada que dans d'autres pays comparables. Compte tenu des ajustements saisonniers, le chiffre de nos ventes au détail dépasse celui de l'an dernier, comparativement à un fléchissement d'environ 6 p. 100 aux États-Unis. La production industrielle au Canada a baissé d'environ 5 p. 100 par rapport à son sommet, tandis qu'aux États-Unis le fléchissement a été de 12 ou 13 p. 100. Le revenu global de la main-d'œuvre au Canada a à peine décliné; aux États-Unis, il a baissé d'environ 3 p. 100. Je ne tire aucune satisfaction du fait que ces fléchissements sont quelque peu plus prononcés aux États-Unis car rien ne pourrait être plus profitable au Canada qu'une reprise prochaine de l'expansion commerciale chez nos voisins. Mais nous avons lieu de tirer une certaine satisfaction de la situation économique relativement plus forte du Canada et peut-être aussi de nous en attribuer dans une certaine mesure le mérite.

Ces mesures et ce programme de réduction des impôts, de placements publics et de maintien du revenu trouvent maintenant leur expression financière dans les chiffres budgétaires que j'ai soumis à la Chambre ce soir.

Étant donné le déficit budgétaire de 640 millions et les besoins globaux en espèces d'environ 1,400 millions, il n'est pas nécessaire, à mon avis, pour des raisons économiques, de proposer d'autres réductions importantes des impôts. En l'absence de tout autre événement préjudiciable d'origine extérieure, le stimulant des programmes que nous avons déjà promptement mis en vigueur devrait soutenir l'activité économique et assurer le climat favorable à une reprise prochaine de notre expansion économique. D'ailleurs, ce qui a surtout ralenti notre expansion c'est qu'il y a eu moindre demande, à l'étranger, pour certains de nos produits de base. Or, d'autres réductions générales d'impôt à l'heure actuelle n'amélioreraient pas les débouchés extérieurs pour nos produits forestiers et nos bas métaux.

Si nous allions nous plonger davantage maintenant dans le financement déficitaire, nous risquerions de donner lieu à une inflation désordonnée bien difficile à maîtriser. En fait, nous nous trouvons déjà dans une situation assez paradoxale où l'on observe en même temps les symptômes d'une récession et de l'inflation. Si nous allions trop loin dans les mesures que nous prenons pour combattre ce qui est en somme une récession assez légère, nous risquerions de déposer une bombe inflationniste à retardement dont l'éclatement pourrait avoir plus tard des effets bien désastreux. En cette matière, ce n'est pas facile, chacun le sait, de juger la

bonne mesure. Cependant, dans les circonstances actuelles, il me semble que, du moins pour le moment, nous avons un équilibre assez rationnel des programmes fiscaux, des programmes d'investissement et des programmes de maintien du revenu.

Je ne propose pas à la Chambre de modifications importantes d'impôts, mais je vous soumetts en ce moment, monsieur l'Orateur, un nombre assez considérable de propositions fiscales particulières. Aucune, prise séparément, n'aura d'effet sensible sur l'équilibre des voies et moyens, mais chacune aura son importance pour les groupes ou les personnes particulièrement touchés et, ensemble, elles constitueront une grande amélioration de notre régime fiscal, du point de vue de l'équité et de l'efficacité.

MODIFICATIONS RELATIVES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

D'abord, dans le domaine de l'impôt sur le revenu, je voudrais présenter plusieurs projets de modification dont la Chambre conviendra assurément qu'ils ne se sont fait que trop longtemps attendre.

A partir de demain le coût des produits pharmaceutiques achetés sur ordonnance pourra être compris dans la déduction accordée au titre des frais médicaux. Il en ira désormais de même pour les dépenses relatives aux lunettes. Il en ira également de même pour les frais qu'entraîne l'utilisation d'une ambulance. Désormais, également, d'autres postes de dépenses tels les frais d'examen en laboratoire ou de diagnostic pourront être assimilés à des frais médicaux. Ces dispositions me semblent éminemment raisonnables et feront disparaître, dans une notable mesure, les injustices qui ont donné lieu à tellement de plaintes au sujet de cet article de la loi de l'impôt sur le revenu.

Le délai fixé pour les demandes de remboursement d'impôt sera porté de deux à quatre ans. Par ailleurs l'intérêt versé au titre de l'impôt versé en trop sera porté de 2 p. 100 à 3 p. 100.

Un projet de modification vise à permettre une déduction au titre des montants payés pour l'entretien d'une personne à charge en conformité d'une décision des tribunaux,—par exemple un tribunal familial,—même là où il n'existe ni divorce ni accord écrit de séparation. Toutefois le payeur ne peut assimiler les bénéficiaires à des personnes à charge. Le titulaire de ces versements doit les inscrire dans son revenu, après quoi il lui sera loisible de réclamer un abattement au titre de toute personne à charge à l'égard de laquelle cette ordonnance de paiement a

été délivrée. Cette disposition fera disparaître un grand nombre des anomalies fiscales auxquelles donne lieu la loi dans sa rédaction actuelle.

Aujourd'hui, lorsque le revenu de l'épouse dépasse juste \$1,000, l'abattement dont jouit le mari, à l'égard de sa femme, est diminué brusquement de \$250. A l'avenir, cette diminution, dans des circonstances semblables, ne saurait dépasser la différence entre le revenu de l'épouse et \$1,000. Toutefois, la femme sera tenue comme auparavant de présenter une déclaration distincte quand son revenu dépassera \$1,000.

Les producteurs de pétrole et de gaz auront désormais le droit de profiter d'un dégrèvement au titre des versements de primes en ce qui concerne les réserves d'exploration, dans les mêmes conditions que s'il s'agissait de primes de concession. De la même façon, les puits forés pour l'évacuation de l'eau ou en vue d'obtenir l'eau nécessaire à l'introduction dans un puits de pétrole ou de gaz, seront assimilés, au titre de l'impôt, à des puits producteurs ordinaires.

Une importante modification prévue à la loi de l'impôt sur le revenu étendra la portée de la disposition visant les dons aux œuvres de charité faits par les sociétés. Depuis quelques années, nos gouvernements fédéral et provinciaux ont très sérieusement augmenté leurs contributions aux œuvres de bien-être social et aux institutions de haut savoir, mais je crois que tout le monde ici conviendra qu'il serait regrettable pour notre pays que ces frais soient intégralement assumés par les pouvoirs publics, avec les responsabilités que cela comporte. Il importe d'assurer ici une large participation des intérêts privés.

A l'heure actuelle, la loi permet aux sociétés commerciales de faire des dons exempts d'impôt jusqu'à concurrence de 5 p. 100 de leurs bénéfices. Je propose que, pour 1958 et les années subséquentes, cette limite soit portée à 10 p. 100. Je me rends compte que beaucoup de sociétés, en fait beaucoup trop d'entre elles, sont loin de tirer parti de la limite actuelle de 5 p. 100; mais je suis heureux de signaler que nombre de sociétés ont à cœur d'assumer leurs responsabilités à cet égard.

J'espère, notamment, que cette modification de la loi aura pour effet d'encourager l'industrie à subventionner de la sorte nos institutions canadiennes d'enseignement supérieur. Au cours des cinq ou six prochaines années, nos universités auront à affecter plus de 300 millions de dollars à leur expansion. Il s'agit là de capitaux à immobiliser, premièrement afin de construire les immeubles requis pour le fort surcroît de diplômés d'écoles secondaires qui entreront à l'université; deuxièmement, afin d'acheter l'équipement de plus

en plus coûteux, indispensable aux recherches fondamentales. Nos universités et nos instituts de recherche ont déjà atteint des normes élevées, mais nous devons redoubler d'efforts si nous voulons maintenir et intensifier notre concurrence dans le monde d'aujourd'hui et de demain.

La Conférence nationale des universités canadiennes m'apprend qu'elle pense pouvoir compter sur les gouvernements et les fondations pour obtenir un peu plus des deux tiers de ces 300 millions d'investissements, dont 50 millions qui proviendront du Conseil des Arts du Canada, mais elle doit cependant faire appel à des sources privées, et en particulier aux sociétés commerciales, pour obtenir des dons de capitaux de près de 100 millions de dollars au cours des cinq ou six prochaines années. Il me paraît souhaitable que la Conférence compte sur les sources privées pour une somme de cet ordre, et peut-être même davantage. Même si les gouvernements voulaient et pouvaient fournir tous les fonds requis, il ne serait pas souhaitable qu'ils le fassent, car les universités ont besoin de bien plus que d'argent; elles ont besoin de l'appui éclairé de la collectivité; elles ont besoin de l'intérêt et de l'enthousiasme qui découlent d'une active participation à leur croissance.

J'aimerais que l'on comprenne de plus en plus que le privilège de se livrer au commerce dans notre pays de libre entreprise comporte une très grande obligation morale: celle d'assurer, dans une mesure appréciable, un appui privé à nos institutions de bien-être social aussi bien qu'à nos institutions d'enseignement supérieur et de recherches.

Le Parlement sera saisi de deux importantes modifications de l'impôt sur les dons. La première permettra à une personne mariée de faire un don non imposable pouvant aller jusqu'à \$10,000 à son conjoint lorsque le don prend la forme d'un transfert de propriété d'une maison habitée en commun par les deux époux, ou d'une ferme donnée de parent à enfant. Cette exemption spéciale s'ajoutera aux autres exemptions déjà autorisées au titre de l'impôt sur les donations. Cette disposition pourvoira à la grande majorité des cas où l'impôt suscite des difficultés à l'occasion de transferts, entre mari et femme, ou entre parents et enfants, de droits de propriété sur la maison qu'ils habitent ou la ferme qu'ils exploitent. Elle consacrera également dans la loi fiscale la coutume très couramment adoptée de raffermir la situation juridique de la femme dans la maison qu'elle occupe.

La seconde modification apportée à l'impôt sur les donations permettra le remboursement de tout impôt sur les donations versé par une personne dans les trois ans qui suivent le décès, dans la mesure où l'impôt en question

excède l'impôt payable sur lesdites donations incluses dans la succession au moment du décès. Cette disposition complétera celle qui permet à l'impôt sur les donations d'être soustrait des droits successoraux, mais seulement jusqu'à concurrence du montant de tels droits. Ainsi, à l'avenir, s'il est constaté qu'aucun droit n'est payable au décès, tout l'impôt sur donations, perçu dans les trois années précédant le décès, sera remboursé.

Le bill qui doit être présenté comprendra une grande variété de modifications remédiales, dont la plupart seront à l'avantage des contribuables. Certaines ont pour objet de supprimer quelques-unes des anomalies de la loi; d'autres sont tout simplement destinées à en rendre le texte plus clair. Il importe que la loi de l'impôt sur le revenu fasse l'objet d'une attention constante pour assurer le plus haut degré d'équité dans son application. Dans cette loi, une vigilance éternelle est le prix de l'équité. J'ai confiance que le bill modificateur de cette année sera un pas très important dans cette voie.

Sur le plan des recettes, les répercussions des modifications projetées sont plutôt difficiles à mesurer. Toutefois, j'estime que le dégrèvement annuel dont les contribuables bénéficieront par suite de ces modifications atteindra quelque 11 millions en douze mois; la plus grande partie de cette somme tiendra à l'accroissement des déductions au titre des frais médicaux et au titre des dons des sociétés commerciales.

Avant de quitter le sujet de l'impôt sur le revenu, je signale une modification prochaine des règlements édictés sous l'empire de la loi; elle retirera, à l'égard de 1959 et des futures années d'imposition, le droit qu'ont les contribuables de réclamer une allocation dite d'épuisement à l'égard des dividendes versés par les sociétés commerciales non résidentes. La nécessité qu'il y a d'établir le bien-fondé de ces allocations a suscité des difficultés insurmontables.

IMPÔT SUR LES BIENS TRANSMIS PAR DÉCÈS

En janvier dernier, j'ai présenté un bill établissant le régime d'un impôt sur les biens transmis par décès qui pourrait remplacer la loi actuelle sur les droits successoraux. J'ai alors invité les intéressés à faire un examen minutieux de ce projet de loi et j'ai demandé qu'on m'envoie pour les étudier les critiques portant sur l'une ou l'autre de ses dispositions. La réponse a été réconfortante. Au cours des quelques derniers mois, j'ai reçu beaucoup de mémoires excellents, non seulement d'importantes associations nationales, mais de particuliers également. Je les remercie des efforts soignés

qu'ils ont déployés dans la préparation de ces observations. Ces mémoires m'ont été fort utiles et je puis assurer à tous les intéressés que nous avons fait une étude des plus minutieuses de la grande variété des vœux qu'ils renferment.

Je dépose une résolution identique à celle de janvier dernier. Elle fournira à la Chambre des communes l'occasion de débattre les principes généraux dont s'inspire la proposition. Si la Chambre adopte la résolution, le nouveau bill sera présenté immédiatement. Il renfermera un certain nombre de modifications de la mesure présentée en janvier dernier. J'ai l'intention, après la deuxième lecture du bill, de proposer qu'il soit déferé sur-le-champ au comité de la banque et du commerce en vue d'une étude et d'un rapport détaillés.

Eu égard à la méthode envisagée, il conviendrait sans doute que, pour l'instant, je ne formule que de très brèves observations au sujet des conséquences budgétaires de la mesure législative envisagée.

Le nouvel impôt sur les biens transmis par décès est incontestablement une mesure d'allègement fiscal. Sur une période d'un an, les rentrées de cette provenance seront diminuées d'environ sept millions. Ajoutons que cet allègement intéresse surtout les petites successions. La Chambre conviendra que c'est là une particularité opportune. Toutefois, aux termes de la nouvelle mesure, les rentrées seront moindres, en principe, à tous les paliers d'impôts, selon l'importance de la succession, quoique cette diminution soit moins sensible aux paliers élevés.

Il serait peut-être bon maintenant de préciser ce que seront certaines de ces exemptions. Lorsqu'un homme meurt laissant une veuve, on pourra prévoir d'office un abattement de \$60,000, en y ajoutant un abattement de \$10,000 pour chaque enfant à charge. C'est dire que lorsqu'une veuve a encore trois enfants à charge elle n'aura pas à payer d'impôt du tout, à moins que la succession ne dépasse \$90,000. Si la valeur de cette succession est supérieure à ce chiffre, l'impôt ne sera prélevé que sur la somme qui dépasse \$90,000. Ce serait une véritable exemption. En outre, en aucune circonstance une succession de moins de \$50,000 ne sera imposable.

TAXES DE VENTE ET D'ACCISE

Si, en raison de notre besoin de revenu, je ne puis proposer une réduction générale des taxes de vente et d'accise, je puis cependant proposer un nombre assez important de nouvelles exemptions particulières.

Celles, peut-être, qui susciteront le plus d'intérêt, ce sont les nouvelles exemptions sur les achats faits par les municipalités.

Voici d'autres articles qui, à compter de demain matin, seront exempts de la taxe fédérale de vente quand ils seront achetés par les municipalités:

a) tous les articles, y compris les ponceaux, qui doivent faire partie de systèmes d'égout et d'égouttement;

b) les châssis de camions à incendie, lorsqu'on se propose d'y installer en permanence du matériel à incendie;

c) les boyaux, les raccords et les lances à incendie; et

d) le carburant à moteurs diesel devant servir à générer de l'électricité.

La perte de recettes découlant de ces exemptions et qui, bien entendu, représente l'allègement fiscal accordé aux municipalités, représentera environ 5 millions de dollars par année.

La plupart des articles employés exclusivement ou presque exclusivement par les cultivateurs sont déjà affranchis de la taxe de vente. Je suis heureux de pouvoir étendre cette exemption à un certain nombre d'autres produits de cette catégorie. Les nouvelles exemptions comprennent les condiments et les compléments alimentaires pour la volaille et les bestiaux, l'outillage de manutention des betteraves à sucre d'une catégorie non visée par le n° 417 du Tarif des douanes, tous les poisons à rongeurs, les armures d'arbres employées par les fructiculteurs, tous les matériaux utilisés dans la fabrication des machines à vanner les grains et les graines.

Les fleurs coupées seront dorénavant soustraites à la taxe de vente. Les présentes distinctions prévues à la loi, et les difficultés techniques qu'il y a à assurer l'équité dans l'application de la taxe actuelle, sont devenues intolérables. Cette expansion coûtera annuellement au Trésor environ un million.

Nous nous proposons d'abolir le droit de \$2 actuellement payable à l'égard d'un permis de taxe de vente.

Dans la résolution tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise, on trouvera une longue liste d'autres modifications envisagées dans la liste des exemptions destinées à soulager le contribuable. Je ne propose, dans le présent budget, aucune modification des taxes spéciales d'accise.

On estime que les pertes annuelles de recettes, imputables aux modifications projetées de la loi sur la taxe d'accise, atteindront un total d'environ 7 millions. Pour le reste de la présente année financière, ces modifications coûteront au Trésor environ 5 millions.

J'aimerais signaler qu'il y a progrès dans le travail en cours visant la révision du régime de la taxe de vente. Les hauts fonctionnaires ont approfondi l'étude de ce problème

et j'espère que d'importantes modifications pourront bientôt être soumises à l'examen du gouvernement.

TAXES SUR LES ÉDITIONS SPÉCIALES DE REVUES NON CANADIENNES

Je passe maintenant à la taxe dite "taxe sur les périodiques" qui grève de 20 p. 100 les recettes publicitaires des éditions canadiennes spéciales de revues et périodiques étrangers.

Au cours des douze derniers mois, le gouvernement a reçu de nombreuses observations et protestations au sujet de cette taxe, et de la situation générale des revues canadiennes. Les éditeurs canadiens soulignent qu'ils ont à soutenir une concurrence effrénée qui revêt bien des formes: concurrence à l'égard du tirage et du revenu des annonces; concurrence de la part de revues publiées à l'étranger, de quotidiens canadiens et de leurs numéros hebdomadaires, de la radio et de la télévision.

Le gouvernement s'attache avec sympathie et intérêt aux problèmes qui touchent les périodiques canadiens. Nous estimons que ces revues canadiennes ajoutent à la qualité de notre vie nationale. Mais cet intérêt ne nous rend pas aveugles aux injustices apportées par cette taxe. Lorsque nous siégeons de l'autre côté de la Chambre, nous avons maintes fois répété l'avertissement que cette taxe se révélerait à la fois injuste et inefficace. La suite des événements a confirmé notre point de vue.

Par conséquent, je recommande à la Chambre que cette taxe soit abrogée immédiatement. La perte de revenus qui s'ensuivra sera d'environ un million.

Je ne sous-estime pas les difficultés auxquelles se heurtent les périodiques canadiens. D'autre part, je ne sous-estime pas les difficultés qui entourent toute mesure gouvernementale dans ce domaine. Si le gouvernement doit apporter un appui spécial, il faut que ce soit de manière que cela ne porte atteinte ni à la liberté de la presse, ni aux préférences du public lecteur. Un certain nombre de propositions ont été mises de l'avant, mais aucune ne s'est révélée à la fois pratique et acceptable. Si nous sommes prêts à étudier toute proposition sérieuse propre à encourager l'édition de périodiques vraiment canadiens, pareille proposition devra être conforme aux principes que j'ai énoncés.

DROITS DE DOUANE ET QUESTIONS CONNEXES

J'ai tracé, plus tôt au cours de mes observations, les grandes lignes de la politique commerciale de notre gouvernement et précisé les principaux objectifs que nous cherchons à atteindre dans ce domaine. J'ai

parlé des faits saillants qui se sont produits dans nos relations commerciales extérieures et des mesures qui sont prises en vue d'accroître et de sauvegarder nos marchés d'exportation. Je voudrais maintenant donner un aperçu d'un certain nombre de mesures précises, dans le domaine des droits de douane et des questions connexes, destinées à satisfaire aux besoins légitimes de l'industrie canadienne, à protéger nos producteurs et nos ouvriers contre certaines méthodes commerciales injustes, et à favoriser la diversification et l'expansion équilibrée de l'économie canadienne.

Au cours de l'année écoulée un grand nombre de représentants de l'industrie canadienne, grande et petite industrie et industrie agricole, ont discuté leurs problèmes avec des membres du gouvernement. Les graves difficultés que cause à un grand nombre le dumping de marchandises étrangères sur le marché canadien nous ont impressionnés. Ce dumping peut résulter de causes diverses et prendre des formes nombreuses. L'article actuel du tarif des douanes portant sur les droits antidumping, ainsi que les dispositions régissant l'évaluation, prévues à la loi sur les douanes, font convenablement échec à certaines formes de dumping. Toutefois, ces mesures ne visent pas les cas où des denrées sont importées au Canada à un prix inférieur à leur coût de production et se vendent aussi dans le pays d'exportation à un prix inférieur au prix de revient.

(Texte)

Après avoir minutieusement étudié ce problème je suis convaincu que ce procédé commercial déloyal se pratique effectivement, au détriment de producteurs canadiens. La situation paraît particulièrement grave dans le cas de textiles primaires, industrie qui depuis un certain nombre d'années souffre, dans bien des pays, d'une crise et de graves problèmes d'adaptation. L'industrie canadienne doit naturellement soutenir, à des conditions raisonnables, la concurrence de denrées importées, mais il est injuste de soumettre nos producteurs à des pratiques commerciales qui constituent, en fait, une forme spéciale de dumping.

(Traduction)

La plupart des pays qui commercent appréciablement avec l'étranger ont des lois destinées à protéger contre le dumping leurs propres producteurs. J'ajouterai même que le droit de prendre des mesures efficaces contre le dumping est depuis longtemps une disposition régulière des traités de commerce international, y compris le GATT. Le gouvernement a l'intention de protéger les producteurs canadiens contre le dumping, quelle forme qu'il puisse prendre. Il faudra à

cet effet renforcer les dispositions actuelles régissant l'évaluation, prescrites à la loi sur les douanes, et veiller à leur stricte application. A cette fin, mon collègue, le ministre du Revenu national (M. Nowlan) présentera prochainement au Parlement un bill modifiant les dispositions de la loi sur les douanes qui ont trait à l'évaluation en vue d'ajouter à l'article 35 une disposition dans le sens de la législation qui était en vigueur en 1948 et portant que, lorsqu'il y a lieu, la valeur des produits importés aux fins des droits de douane ne doit pas être inférieure au coût de production plus une marge raisonnable pour frais de vente et bénéfiques.

A propos de la loi sur les douanes, je dois faire mention de la question des appels de décisions des autorités douanières, aux termes du numéro 1201 qui interdit l'entrée de matériel propre à favoriser la trahison ou la sédition ou d'un caractère immoral ou indécent. Dans un jugement récent, la Commission du tarif s'est demandé si elle a compétence pour entendre ces appels. Le gouvernement partage le doute exprimé par la Commission du tarif. En conséquence, mon collègue, le ministre du Revenu national, présentera prochainement un projet de loi visant à modifier la loi sur les douanes et prévoyant que ces appels s'adresseront aux tribunaux.

A la fin de mon exposé ce soir, je déposerai certains projets de modification du tarif douanier, intéressant un grand nombre de numéros. Pour cette raison, et afin de faciliter ultérieurement l'examen de tous ces numéros par la Chambre, je les ai répartis en groupes suivant le sujet sur lequel ils portent. Plusieurs groupes se rattachent à des rapports de la Commission du tarif dont je ne parlerai pas maintenant, et le dernier groupe comprend diverses rectifications tarifaires.

Au cours de la session précédente, j'ai déposé cinq rapports de la Commission du tarif. Ils avaient trait au fer et à l'acier primaires, aux tuyaux et tubes; aux chaussures de caoutchouc et chaussures de toile à semelles de caoutchouc; à certains dérivés du zinc et aux fruits et légumes frais. Un sixième rapport sur les tissus de laine a été déposé deux semaines auparavant.

Il est peut-être opportun que je résume en quelques mots ce qui en est au sujet de ces rapports.

Premièrement, au sujet du rapport concernant le fer et l'acier primaires, nous avons achevé, dans le cadre du GATT, les négociations avec les pays étrangers ainsi que les redressements qui s'imposaient dans les engagements afin de donner suite aux vœux principaux formulés par la Commission du tarif. Les modifications que le gouvernement propose afin de donner effet au résultat de ces négociations sont exposées dans les résolu-

tions. Elles comportent une révision complète du secteur très important du tarif se rapportant aux dérivés du fer et de l'acier primaires. Plus d'une centaine d'articles sont repris, dont 92 vont se réduire à 38 articles. Cette simplification importante sera réalisée par l'élimination de nombreux articles ouvrés, ce qui permettra de réduire les droits de douane sur le fer et l'acier destinés à des usages spéciaux. Les articles restants sont réunis en quatre groupes principaux: les feuilles, les profilés, les barres et les feuillards respectivement. Certains comportent des augmentations de taux, d'autres des diminutions.

Les modifications ont pour objet d'accorder une protection qui, à la lumière des témoignages rendus à la Commission du tarif, semble suffisante lorsqu'elle est nécessaire dans le cas de ces articles. Je crois savoir que les producteurs canadiens d'acier considèrent que la nouvelle liste constitue nettement une amélioration sur l'ancienne.

Deuxièmement, tuyaux et tubes. On a terminé les nouvelles négociations relatives à ces articles aux termes des dispositions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce; et les résolutions budgétaires indiquent les modifications douanières proposées. Ces modifications prévoient aussi certaines réductions et certaines augmentations. Elles mettront le tarif douanier à jour et elles en simplifieront la structure. Tous les articles comportant un drawback seront éliminés, et on diminuera le nombre des articles ouvrés finis. On se propose d'établir un poste distinct destiné à englober toutes les catégories de tuyaux de fer et d'acier devant servir à l'aménagement de pipe-lines à pétrole et à gaz, le taux étant de 10 p. 100 en vertu du tarif de préférence britannique et de 15 p. 100 en vertu du tarif de la nation la plus favorisée. Un résultat important de ces modifications consistera dans la protection plus efficace qu'elles apporteront aux producteurs canadiens.

Troisièmement, le zinc et les produits du zinc. Ici encore je suis heureux de dire qu'on a mené à bonne fin les négociations internationales nécessaires. La résolution budgétaire indique les articles et taux de droits révisés selon la recommandation de la Commission du tarif. Les modifications douanières proposées constituent un ensemble équilibré. Au fond, les modifications proposées ne comportent aucune augmentation du tarif des douanes relatif au zinc et aux dérivés du zinc.

Cependant, elles prévoient des ajustements dans les droits grevant le zinc laminé, ce qui encouragera la fabrication sur une plus grande échelle au Canada.

Quatrièmement, les chaussures en caoutchouc et les souliers de toile à semelles de caoutchouc. L'ancien gouvernement avait donné instruction à la Commission du tarif d'entreprendre une étude de l'industrie de la chaussure en caoutchouc, mais ne lui avait pas demandé de formuler des recommandations. Nous avons examiné le rapport de la Commission à ce sujet et nous le lui avons retourné en lui demandant de nous soumettre ses recommandations.

Cinquièmement, les fruits et légumes frais. Des négociations avec les États-Unis ont été entamées. J'espère qu'elles aboutiront bientôt à un accord sur une échelle de droits plus satisfaisante. Cependant, je ne suis pas en mesure, en ce moment, de prédire exactement quand nous pourrions apporter au tarif des douanes des modifications fondées sur les résultats de ces négociations. Entre-temps, nous disposons, aux termes de l'article 38 de la loi sur les douanes, d'un moyen de parer provisoirement à toute situation d'urgence qui pourrait survenir.

Sixièmement, les lainages. Le rapport sur les lainages est le premier d'une série qui porteront sur le domaine tout entier des textiles primaires et de leurs principaux produits. Pas plus tard qu'en février 1955, la Commission avait présenté un rapport à l'ancien gouvernement sur le numéro 554b du tarif, le poste le plus important ayant trait aux lainages. Cependant, le gouvernement de l'époque n'avait pas alors demandé à la Commission de lui soumettre des recommandations, et il n'a pas donné suite à son rapport.

Le gouvernement actuel a invité la Commission du tarif à formuler des vœux; ceux-ci figurent dans le rapport que j'ai déposé il y a quinze jours. Nous nous rendions évidemment compte des difficultés particulières que comportait le problème de l'industrie des lainages. C'est un des rares cas où la concurrence du Royaume-Uni constitue un élément important des ennuis qu'éprouve l'industrie canadienne. Nous estimions, cependant, qu'un examen soigné du problème indiquerait une solution permettant d'alléger la pression subie par notre industrie sans nuire sensiblement aux intérêts des producteurs du Royaume-Uni. La Commission du tarif a

proposé que soit apportée au tarif de préférence britannique une modification qui permet d'espérer ce résultat. Par conséquent, la résolution qui sera proposée plus tard dans la soirée comporte un léger relèvement des droits du tarif de préférence britannique sur les lainages désignés au numéro 554b, ainsi que l'a recommandé la Commission du tarif.

Les vœux émis par la Commission au sujet des lainages ne comportent de changement qu'à l'égard du tarif de préférence britannique. Pour l'instant, les droits applicables sous le régime de la nation la plus favorisée en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce seront maintenus. Mais nous avons l'intention de renégocier, dès que possible, le numéro 554b en vue de restaurer l'écart de la préférence britannique.

Avant d'abandonner le sujet des renvois à la Commission du tarif, je dois mentionner ceux dont l'examen se poursuit encore. La Commission a terminé ses audiences concernant le spath fluor, et j'en attends le rapport. Quant au renvoi concernant les textiles, les audiences se poursuivent au sujet des cotonnades et, lorsqu'elles seront terminées, la Commission s'occupera des textiles synthétiques, des articles tricotés et, enfin, des rubans. Après cela d'importantes études sur les produits chimiques, les pièces d'appareils de radio et de télévision appelleront son attention.

Jusqu'ici je n'ai parlé que des modifications douanières découlant des rapports de la Commission du tarif. Elles comprennent la plupart de celles que je proposerai, et à juste titre. J'ai constaté que la Commission procure un précieux moyen d'examiner sélectivement les requêtes touchant le tarif des douanes. Elle constitue un groupe d'étude où toutes les parties intéressées peuvent exposer leurs vues.

Cependant, nous recevons de nombreuses requêtes qu'il ne serait pas pratique de déférer à la Commission du tarif. Beaucoup d'entre elles comportent des questions qui ne présentent pas d'intérêt général mais qui sont néanmoins importantes pour le requérant. D'autres sont des propositions d'ordre technique émanant du ministère du Revenu national ou du ministère des Finances et concernant des anomalies qui ne cessent de se présenter par suite de changements dans les techniques et conditions industrielles.

Vous constaterez, par conséquent, que le dernier groupe d'articles mentionnés dans les

résolutions forme un ensemble disparate. On n'aura aucune difficulté à se rendre compte du but visé par nombre des modifications proposées. Il s'agit de permettre aux producteurs canadiens de se procurer à de meilleures conditions les matières premières ou l'outillage qu'ils ne peuvent se procurer au Canada et, ainsi, d'améliorer leur situation du point de vue de la concurrence. En outre, on se propose de rédiger à nouveau de nombreux numéros sans modifier le taux des droits.

La modification la plus significative du taux de droits dans cette catégorie est peut-être celle qui a trait aux produits de résine synthétique en mousse et soufflée. Quand la Commission du tarif a fait son enquête en 1952, le Canada ne fabriquait pas ces produits, et elle a recommandé de les laisser entrer en franchise. Dans son rapport, toutefois, la Commission a noté que l'industrie des matières plastiques évolue rapidement et que, pour être tenue à jour, la liste des matières plastiques devrait être révisée de temps à autre. Il semble clair que si le Canada avait alors fabriqué ces produits, la Commission aurait recommandé les mêmes taux de droits qu'à l'égard des éponges en cellulose alors fabriquées au Canada. Un certain nombre de compagnies canadiennes fabriquent ce produit. Nous proposons les taux qui s'appliquent maintenant aux produits plastiques comparables. Les modifications projetées n'exigent pas de négociations pour autant que les nouveaux taux ne dépassent pas ceux que garantit l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Une autre modification a trait au droit frappant certains produits du bois. Une récente décision de la Commission du tarif a eu pour effet de classer bien des sortes de bois usiné comme "articles en bois" qui étaient assujétis à un taux de droits supérieur à celui qu'on avait d'abord appliqué de façon générale. Les exploitants canadiens de bois ont exprimé de graves inquiétudes au sujet des contrecoups possibles de cette modification sur leurs importantes entreprises d'exportation; il ont réclamé le rétablissement du niveau antérieur. Afin de remédier à la situation, je propose des modifications de rédaction établissant clairement que tous produits forestiers produits par une machine à raboter, sauf ceux qui sont expressément désignés dans le tarif, soient uniformément assujétis aux taux de droits qui étaient généralement en vigueur avant la décision de la Commission du tarif.

Il y a une autre proposition importante dont je veux parler. Il s'agit de la "disposition relative aux touristes".

A l'heure actuelle, cette disposition prévoit une exemption de \$100, à quatre mois d'intervalle, pour les résidents canadiens qui s'absentent du Canada durant au moins 48 heures. Évidemment cette disposition favorise ceux qui font de fréquents voyages aux États-Unis, comparativement à ceux qui ne vont à l'étranger qu'à de rares intervalles. Les premiers peuvent rapporter de l'étranger des marchandises, franchises de droits, d'une valeur allant jusqu'à \$300 par année, tandis que les seconds n'ont droit qu'à une exemption de \$100 les rares fois, à des intervalles de plusieurs années peut-être, où ils sont en mesure de bénéficier de l'exemption.

Nombre de fois les autorités du Royaume-Uni ont demandé si nous ne pourrions modifier l'exemption accordée à nos touristes afin de faciliter les achats des Canadiens qui visitent le Royaume-Uni et d'autres pays d'outremer.

La statistique commerciale indique les effets de l'application de l'exemption actuelle. En 1957, les importations exonérées du droit de douane ont atteint une valeur de 77.4 millions de dollars, se répartissant ainsi: 74 millions en provenance des États-Unis, 2 millions du Royaume-Uni et 1.4 million de tous autres pays.

J'ai examiné diverses propositions visant à rendre la disposition actuelle plus juste pour ce qui est des voyageurs canadiens pris séparément aussi bien que des divers pays qu'ils visitent. J'ai décidé de recommander une adjonction plutôt simple, mais néanmoins importante, à la disposition actuelle. Elle n'ajoutera ni ne soustraira rien aux conditions actuelles en ce qui concerne les voyages sur le continent nord-américain, mais elle offrira à celui qui fait un voyage outremer, pourvu qu'il soit au moins 14 jours absent du Canada, une option qu'il pourra exercer à son gré. En fait, ces voyageurs seront autorisés à mettre à contribution leurs exemptions à venir, jusqu'à concurrence d'une somme additionnelle de \$200. Le montant maximum bénéficiant de l'exemption sera ainsi de \$300; toutefois, le voyageur qui tire parti de la mesure n'aura droit à aucune autre exemption, au titre du numéro 703b, durant les douze mois subséquents.

Cet avantage s'applique à ceux qui visitent des endroits au delà des limites continentales de l'Amérique du Nord, y compris les Bermudes, Cuba, Porto-Rico, les Antilles anglaises, toute l'Amérique du Sud, de même

que des endroits encore plus éloignés. Il est proposé que la nouvelle disposition entre en vigueur le 1^{er} juillet de cette année.

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS FISCALES

Il m'est maintenant possible de résumer l'effet qu'auront sur notre situation budgétaire les diminutions d'impôt que j'envisage ce soir. Qu'il me soit toutefois permis de signaler que les principales modifications intéressantes de l'année financière en cours ont été présentées au Parlement et approuvées par lui au mois de décembre dernier. Ces modifications entraînaient, au total, pour une année entière, des diminutions d'impôt de 178 millions. Les nouvelles modifications soumises en ce moment s'élèvent, pour une année entière, à 26 millions. On peut donc affirmer avec justice que le total des diminutions d'impôt pour notre première année au pouvoir dépasse 200 millions.

Puisque l'année en cours est déjà largement entamée, et puisque les diminutions qui résulteront du nouvel impôt sur les biens transmis par décès ne peuvent guère influer sur nos recettes de l'année, l'effet des modifications fiscales envisagées, sur ces recettes, correspondra à une réduction de 8 millions.

Du consentement de la Chambre j'aimerais consigner ici au hansard un dernier tableau indiquant ces modifications fiscales et les recettes prévues pour 1958-1959, compte tenu des dites modifications.

M. l'Orateur: La Chambre permet-elle que le tableau proposé figure au hansard?

Des voix: Soit.

M. l'Orateur: Soit.

L'hon. M. Fleming: J'ai aussi un autre tableau à insérer, monsieur l'Orateur.

Voici les tableaux:

TABLEAU III

Ensemble des diminutions d'impôt: décembre 1957 et juin 1958 (sur la base d'une année complète, en millions de dollars)

	Décembre Juin		Total
	1957	1958	
Impôt sur le revenu des particuliers	\$146	\$ 5	\$151
Impôt sur le revenu des sociétés	12	6	18
Impôt sur le revenu des non-résidents	—	—	—
Impôt sur les biens transmis par décès	—	7	7
Taxe de vente	—	7	7
Autres taxes et droits d'accise	20	1	21
Droits de douane	—	—	—
Autres impôts	—	—	—
Total	\$178	\$ 26	\$204

[L'hon. M. Fleming.]

TABLEAU IV

Résumé des modifications fiscales et nouvelles prévisions des recettes (en millions de dollars)

	Réductions d'impôts		Nouvelles prévisions des recettes 1958-1959
	Pour une année entière	En 1958-1959	
Impôt sur le revenu des particuliers	\$ 5	\$1	\$1,369
Impôt sur le revenu des sociétés	6	1	1,019
Impôt sur le revenu des non-résidents	—	—	70
Impôt sur les biens transmis par décès	7	—	65
Taxe de vente	7	5	700
Autres taxes et droits d'accise	1	1	549
Droits de douane	—	—	450
Autres impôts	—	—	2
Total des rentrées fiscales	\$ 26	\$8	\$4,224
Recettes non fiscales	—	—	428
Total des recettes	\$ 26	\$8	\$4,652

Vu que les dépenses prévues s'établissent à 5,300 millions et les recettes prévues à 4,652 millions, le déficit en perspective pour l'année se terminant le 31 mars 1959 s'établit à 648 millions.

CONCLUSION

Le hasard veut rarement, je suppose, que dans la préparation de son budget, le ministre des Finances soit maître des circonstances. Les honorables députés comprendront vite qu'en présence d'un déficit de 648 millions, un ministre des Finances est loin d'avoir toute la latitude souhaitée dans la préparation de l'exposé budgétaire. Cependant, nous vivons dans un monde où il faut tenir compte des réalités.

De plus, j'avoue que les frais de production et les prix au Canada me préoccupent. Ce n'est qu'en maintenant nos frais de production au niveau de ceux de nos concurrents que nous pourrions accroître l'emploi et améliorer graduellement notre niveau de vie.

Notre économie court le risque de devenir une économie chère. Cette perspective est particulièrement grave dans le cas d'un pays comme le Canada qui doit vendre une si grande partie de sa production sur les marchés extérieurs. En outre, les producteurs canadiens éprouvent de plus en plus de difficulté à conserver leur marché intérieur par suite de la vive concurrence de l'étranger. Dans de telles circonstances, nombre d'entre eux se tournent vers l'État pour régler le problème des frais.

Dans une société libre, il n'existe pas de formule simple permettant à un gouvernement d'assurer la stabilité des prix et la capacité du gouvernement d'aider les producteurs à contenir leurs frais de production à des limites. Un gouvernement sage peut, évidemment, aider à créer un climat propre à favoriser la stabilité des prix et le gouvernement actuel range cette tâche au premier plan; cependant, dans une large mesure, les prix sont dictés par la concurrence entre les divers groupes économiques qui composent notre nation et dont chacun cherche à obtenir une part plus grande du produit national. Je me fais ici l'écho des avertissements donnés par le premier ministre à tous les secteurs de la population canadienne lorsqu'il a demandé à tous, employeurs, employés ou entrepreneurs autonomes, de tenir compte de l'intérêt général dans la rétribution qu'ils recherchent pour leurs services et leurs produits. Au sein d'une société libre, il n'y a pas d'arbitre tout-puissant qui puisse établir les prix et les salaires à des niveaux stables. Il faut compter que les hommes et les femmes libres comprendront qu'ils ne doivent pas exiger plus que leur juste part du revenu national. Comme je l'ai dit en d'autres occasions, l'accroissement des revenus ne peut être motivé que par une augmentation de la productivité.

Dans le budget actuel, on a voulu tenir vraiment compte des forces qui exercent une puissante influence sur les tendances et l'orientation de l'économie canadienne actuelle et mettre en œuvre un programme fiscal qui renforcera les éléments qui contribuent à la solidité de l'économie canadienne, tout en ralentissant ou en amortissant les éléments qui nuisent à l'essor et à la prospérité du Canada. Le budget traduit la détermination du gouvernement d'encourager l'esprit d'initiative, l'industrie et la confiance en soi du peuple canadien.

(Texte)

En notre qualité de débiteurs des sacrifices consentis par les générations qui nous ont précédés, et d'héritiers du fruit de leurs efforts, nous sommes fiers de la marche inébranlable du Canada vers son grand destin. Les progrès réalisés au cours de ces 91 ans ont surpassé les rêves de nos ancêtres; et pourtant nous savons que nous ne sommes qu'au seuil de la véritable grandeur de ce pays favorisé. Pour nous, il reste un devoir sacré, celui de contribuer à la réalisation des rêves et des visées des Pères de la Confédération.

(Traduction)

Le présent budget porte la marque de notre confiance en l'avenir du Canada, non pas de vœux formulés à l'aveuglette, mais bien d'une stricte conscience de la réalité. Nous avons cherché à envisager nos difficultés bien en face et à prescrire les mesures audacieuses qui devraient les résoudre. Nous avons eu et garderons une foi inébranlable dans le brillant avenir du Canada. La Providence a doté notre pays de vastes ressources naturelles. Nous sommes un peuple vigoureux et entreprenant. Le progrès de notre nation vers la grandeur tient à la force et à l'inspiration qu'elle doit au courage, au travail, à la confiance en soi et à l'esprit d'épargne de pionniers soutenus par leur confiance en Dieu. C'est sur ces vertus canadiennes que nous fondons notre foi inébranlable dans le destin du Canada et, avec la sagesse que Dieu nous inspirera et l'appui que la Chambre nous accordera, nous nous efforcerons d'être à la hauteur de nos responsabilités.

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de modifier la loi de l'impôt sur le revenu et de statuer, entre autres choses:

1. Que les sommes versées après le 17 juin 1958 pour des produits pharmaceutiques et des médicaments qui ont été prescrits par écrit par un médecin praticien soient comprises dans les frais médicaux qui peuvent être déduits dans le calcul du revenu imposable.

2. Que les sommes versées après le 17 juin 1958 pour des lunettes, des yeux artificiels, des services de laboratoire ou autres services diagnostiques, ou pour le transport par ambulance à destination ou en provenance d'un hôpital, soient comprises dans les frais médicaux qui peuvent être déduits dans le calcul du revenu imposable.

3. Que, pour 1958 et les années d'imposition subséquentes, la somme maximum que les sociétés commerciales peuvent déduire au titre des dons aux œuvres de charité soit portée de 5 p. 100 du revenu à 10 p. 100 du revenu.

4. Que le taux de l'intérêt payable aux contribuables à l'égard du plus-payé d'impôt pour 1958 et les années d'imposition subséquentes soit porté de 2 p. 100 à 3 p. 100.

5. Que la période de deux ans pendant laquelle un contribuable peut demander un